

# DOCUMENT DE RÉFLEXION

## Concevoir une stratégie canadienne de normalisation

*Conseil consultatif des intéressés*  
*Conseil canadien des normes*

Le 23 juin 1999

# Table des matières

<b>Préface .....</b>	<b>ii</b>
<b>I Introduction.....</b>	<b>1</b>
A. La Stratégie canadienne de normalisation : Buts et raison d’être .....	1
B. Le renouveau .....	2
<b>II Principaux enjeux.....</b>	<b>7</b>
A. Processus de partage de l’information et d’acquisition des connaissances.....	7
1. Questions majeures de contrôle et de diffusion liées à la normalisation.....	8
2. Tendances internationales en matière d’évaluation de la conformité.....	11
a) <i>Accords de reconnaissance mutuelle</i> .....	11
b) <i>Autodéclaration</i> .....	13
B. Participation aux activités de normalisation .....	15
1. Rallier de nouveaux participants et groupes d’intérêts .....	16
2. Former les bénévoles et les bailleurs de fonds et les appuyer .....	17
3. Bonne représentativité des PME, des ONG et des groupes de consommateurs.....	18
4. Participation aux activités internationales de normalisation et d’évaluation de la conformité .....	19
C. Leadership, responsabilisation et coordination.....	21
1. Rôle et responsabilités .....	35
2. Accords commerciaux .....	37
3. Accords de reconnaissance mutuelle (ARM).....	38
4. Partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	39
5. Efficience et rapidité.....	40
D. Mieux intégrer les priorités en matière de règlements et de politiques .....	42
1. Priorités en matière de normalisation et de commerce international .....	43
2. Normalisation et réglementation — une association indispensable .....	46
3. Politique d’intérêt public : enjeux sociaux et environnementaux .....	47
E. Faire connaître les activités de normalisation et contribuer à leur réalisation.....	49
1. Faire connaître les normes et le SNN .....	49
2. Viabilité financière .....	51
<b>Aperçu des systèmes national et international de normes .....</b>	<b>54</b>
<b>Glossaire des termes.....</b>	<b>59</b>

# Préface

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été mandaté par le gouvernement fédéral pour élaborer une Stratégie canadienne de normalisation. La publication du présent *Document de réflexion* constitue une étape essentielle du processus d'élaboration. Préparé par le Conseil consultatif des intéressés, il s'appuie sur la participation d'une grande diversité d'intervenants du milieu de la normalisation. Ce document fait ressortir les principaux défis et enjeux qui, à l'approche du 21<sup>e</sup> siècle, se présentent au Système national de normes du Canada.

Les questions qui y sont soulevées forment les éléments constitutifs du projet de Stratégie canadienne de normalisation. J'invite tous les intéressés et leurs commettants à les examiner attentivement. Je me fie à chacun d'entre vous pour décider de sa propre contribution et pour envisager une façon de vous unir tous dans l'élaboration d'un Système national de normes plus fort et plus flexible, qui continuera à être utile à tous les Canadiens.

Au nom du Conseil canadien des normes, je vous remercie de votre participation à ce processus des plus important.

La présidente du Conseil consultatif des intéressés et  
présidente du Conseil canadien des normes,

Linda A. Lusby

# I Introduction

Le Canada a mis sur pied un excellent Système national de normes (SNN), qu'il a conçu et élaboré tout au long des 25 dernières années pour servir son économie et sa société. Mais les temps ont changé. La mondialisation a donné naissance à une économie à caractère international, et l'industrie, les gouvernements et les consommateurs canadiens font tout pour ne pas se laisser dépasser par les changements. Il est de plus en plus évident aux yeux de tous les intervenants du domaine de la normalisation que le système canadien de normes a besoin d'une nouvelle orientation et d'un nouvel élan pour s'adapter aux changements économiques et aux réalités sociales au Canada comme à l'étranger.

Le présent *Document de réflexion* est un important pas dans cette voie. Conçu pour stimuler la discussion et la participation, il expose les principaux enjeux qui se présentent à la société canadienne et aux intéressés à la normalisation, et fait ressortir un grand nombre des défis que le Canada devra relever au cours de la prochaine décennie. Il prépare la voie à l'élaboration d'une stratégie canadienne de normalisation, qui servira de guide au Système national de normes au cours des prochaines années. Ce document propose également un certain nombre de mesures que l'on pourra prendre dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

## A. La Stratégie canadienne de normalisation :

### Buts et raison d'être

C'est le CCN qui, aidé de son Conseil consultatif des intéressés (CCI) et à la demande du gouvernement fédéral, élabore la Stratégie canadienne de normalisation (SCN). Cette stratégie, qui vise les gouvernements, l'industrie et les consommateurs canadiens, est destinée à servir de guide pour l'établissement des priorités et l'adoption des mesures de normalisation propres à stimuler la compétitivité du Canada et à favoriser son bien-être économique et social au sein de l'économie mondiale. Par ailleurs, elle constituera un plan directeur au renouvellement du Système national de normes du Canada. Dès que la stratégie aura été mise au point et approuvée par le gouvernement fédéral, il faudra élaborer un plan de mise en œuvre circonstancié pour qu'elle devienne réalité.

La Stratégie constitue la deuxième grande étape de la revitalisation globale des activités de normalisation du Canada. La première, l'examen et la révision de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, a permis de renforcer et de préciser la mission et le rôle du CCN comme leader de :

- la promotion de la normalisation volontaire au Canada – y compris la participation des Canadiens et la collaboration entre les secteurs public et privé;
- la coordination du travail des membres du Système national de normes;
- la promotion de la qualité et de l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens à travers les activités de normalisation;
- l'élaboration de stratégies et l'établissement d'objectifs à long terme en matière de normalisation.

Ensemble, ces activités sont destinées à appuyer les objectifs globaux du CCN : faire progresser l'économie canadienne; contribuer au développement durable; améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public; aider et protéger les consommateurs; faciliter le commerce intérieur et extérieur; et développer la coopération internationale en matière de commerce.

## B. Le nouveau

La recherche et les consultations menées auprès des intéressés révèlent clairement que le moment est venu de renouveler le système qui organise et contrôle les activités de normalisation pour le compte des Canadiens. Le milieu dans lequel se font les activités de normalisation se transforme radicalement. Les activités de normalisation, dont l'élaboration de normes et diverses activités d'évaluation de la conformité, peuvent se révéler précieuses dans l'accès aux marchés internationaux et la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux du Canada. Les participants du SNN, c'est-à-dire les bénévoles, les organismes qui les commanditent et l'ensemble des utilisateurs, souhaitent obtenir une aide à la fois plus importante et plus complète pour pouvoir se livrer aux activités de plus en plus diverses et nombreuses qu'exige une économie mondialisée.

Pour comprendre la nature et la portée des changements à apporter au Système national de normes, il est indispensable de comprendre le rôle joué par les normes et les avantages que l'on peut en tirer, ainsi que le contexte national et mondial plus vaste dans lequel se font les activités de normalisation. Ce qui suit présente ce contexte ainsi que la conception d'un système de normalisation renouvelé, en précisant les buts et les objectifs.

### **Brève description des normes**

L'ISO et le CCN définissent ainsi le terme de norme : « document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné ». Il existe de nombreuses normes officielles et officieuses en dehors du cadre du SNN.

Un grand nombre des normes du Canada sont élaborées par des comités, composés de spécialistes, de consommateurs et d'utilisateurs des technologies, selon un processus prescrit d'obtention de consensus mettant en présence de multiples intéressés. En l'absence de normes uniformes, les industries et les gouvernements se verraient obligés de recourir, à grands frais, à des spécialistes pour obtenir des conseils sur le développement et l'application des technologies. Le processus actuel permet d'avoir accès à peu de frais à une information de pointe sur les technologies nouvelles. De fait, les normes et le processus même de leur établissement jouent un rôle important dans la diffusion de la technologie.

Pour saisir la relation existant entre les normes et la performance économique, il faut bien comprendre les raisons sous-jacentes à l'élaboration des normes et à leur application. L'évaluation de la conformité vise à donner une garantie que les produits, les services et les processus sont conformes aux normes établies. Sans avoir au préalable examiné systématiquement le bien-fondé des activités d'élaboration de normes et d'évaluation de la

conformité qui en découlent, on ne peut savoir si les priorités établies en matière de normalisation sont les bonnes.

Les normes sont porteuses de nombreux avantages tels que l'amélioration de l'efficacité de la production, la compétitivité, la compatibilité, la diffusion de la technologie, la gestion du processus de qualité, la communication commerciale et le bien-être public. Les normes peuvent prendre diverses formes : être officieuses ou officielles; élaborées par le secteur privé, des organismes d'élaboration de normes ou des gouvernements, séparément ou en association; elles peuvent être volontaires ou obligatoires; et être classées en fonction du concept qu'elles définissent et du but qu'elles visent.

Il existe trois grands types de normes : conception du produit, rendement et processus. Chacun fait l'objet d'une brève description ci-après.

Les **normes de conception** précisent les caractéristiques particulières de conception ou techniques d'un produit (p. ex., ceintures de sécurité, magnétoscopes, douilles électriques, formats de papier, fléchettes de pelouse, marchettes pour bébés).

Les **normes de rendement** fixent les normes minimales auxquelles doivent répondre les caractéristiques d'un produit en fonction d'essais de rendement qui simulent les conditions réelles d'utilisation. Elles ont trait, par exemple, à la qualification professionnelle, à la compatibilité entre logiciels et ordinateurs, à la durabilité des casques protecteurs de joueurs de hockey, à la taille des vêtements, à l'inflammabilité des vêtements de nuit pour enfants et aux maisons R2000.

Les **normes de gestion ou normes de processus** fixent les normes de processus tels que les réseaux partagés de guichets automatiques bancaires, les processus de gestion de la qualité (p. ex., ISO 9000) et de management environnemental (p. ex., ISO 14000), l'emballage des aliments et l'approbation des annonces publicitaires.

## **Le Système national de normes — Le passé, le présent et l'avenir**

Le Système national de normes est au Canada la structure dans laquelle sont élaborées et contrôlées les pratiques de normalisation volontaire. Le SNN a bien servi les Canadiens. Fruit des efforts de milliers de bénévoles issus de presque tous les secteurs de l'économie et de la société canadienne, il passe généralement dans le monde pour l'un des meilleurs systèmes d'élaboration et de contrôle des pratiques de normalisation volontaire. De nombreux pays se sont inspirés, dans leur système national, des processus de consultation très développés et des systèmes de soutien des bénévoles du Canada. Depuis quelques années, toutefois, le milieu de la normalisation a changé d'une manière radicale, et l'on presse de plus en plus le SNN de s'adapter aux réalités nouvelles. Voici un bref aperçu du SNN, de son origine, de son état actuel et de son orientation future.

### ■ **Origine du SNN**

À sa création, il y a un quart de siècle, le Système national de normes était un système relativement fermé, au sein duquel certains organismes avaient chacun un rôle et des

responsabilités limités et bien définis. Dès 1992, ce système devenait : « une fédération formée du Conseil canadien des normes, d'organismes canadiens rédacteurs de normes accrédités, d'organismes de certification et d'essais également accrédités et des comités nationaux du Canada (CNC) s'intéressant à la normalisation internationale, c.-à-d. le CNC/CEI (Commission électrotechnique internationale) et le CNC/ISO (Organisation internationale de normalisation) (Système national de normes : Critères et méthodes de préparation et d'approbation des Normes nationales du Canada » (CAN-P-2)).

Conçu à l'origine pour appuyer les activités de normalisation du Canada, le SNN a évolué en fonction des changements économiques et technologiques survenus au pays. Cependant, il est devenu de plus en plus évident, au cours des dix dernières années, que le système de normalisation ne pourra demeurer un outil efficace pour l'industrie, les gouvernements et les consommateurs que si on ne lui donne un nouvel élan.

### ■ *Le SNN aujourd'hui*

Le milieu dans lequel se font les activités de normalisation au Canada est aujourd'hui beaucoup plus vaste et plus complexe qu'il y a 25 ans. Le système lui-même a connu une certaine croissance à mesure que la normalisation a trouvé des applications dans les milieux de la réglementation et des politiques d'intérêt public. Le milieu de la normalisation, tel qu'il existe actuellement, a besoin d'un système renouvelé et élargi, capable de gérer plus d'information et de mieux utiliser celle-ci pour prendre en temps opportun les décisions qui répondront aux besoins d'un nombre croissant d'intéressés, aux intérêts variés et parfois divergents.

À l'heure actuelle, les « participants » du SNN sont, en termes plus généraux, les bénévoles —

et les organismes qu'ils représentent — qui contrôlent et élaborent les normes nationales et internationales, les représentants de l'industrie qui s'occupent d'évaluation de la conformité, les organismes de réglementation, les consommateurs, les administrations publiques et les organisations non gouvernementales qui ont tendance à utiliser ce système de diverses façons.

Cette définition plus générale appuie le concept selon lequel les normes et les activités d'évaluation de la conformité sont des moyens auxquels on a recours pour atteindre les objectifs plus vastes du Canada en matière de politiques d'intérêt public et de réglementation. Au lieu de nommer les organismes qui font partie du SNN, elle fait allusion à un milieu de la normalisation devenu plus ouvert et plus malléable, intégrant certaines autres collectivités (en particulier dans les domaines de la réglementation et des politiques sociales et environnementales), et diverses organisations non gouvernementales (ONG) et associations de consommateurs.

#### **Le rôle du Conseil canadien des normes**

Le CCN est l'organe dirigeant responsable de la mise en œuvre d'un grand nombre des recommandations du présent *Document de réflexion*. La *Loi sur le Conseil canadien des normes* énonce clairement le pouvoir et le mandat qui l'autorisent à assumer ce rôle de leader. Le CCN participe en même temps aux activités de normalisation, collaborant avec d'autres intervenants du domaine pour parvenir à un consensus sur la planification et les mesures à prendre. En assumant ce rôle de leader, le CCN répond à l'engagement qu'il a pris de diriger et de coordonner les travaux de tous les membres du Système national de normes et de travailler avec eux.

## ■ *L'avenir*

Compte tenu de la mondialisation rapide des marchés, le Canada et les autres pays industrialisés ne peuvent plus s'en tenir à une normalisation purement nationale. La mondialisation du commerce ouvre de nouveaux marchés et crée des débouchés pour l'industrie canadienne. Par ailleurs, le Canada adapte de plus en plus à son propre usage les pratiques internationales de normalisation. Les normes et le commerce étant indissociables, la participation du Canada à l'élaboration et au contrôle des pratiques internationales de normalisation est désormais une évidence. Aussi, le Canada doit-il tenir compte des normes internationales dans ses pratiques de normalisation.

D'autres changements majeurs poussent le SNN à s'adapter et à réorienter ses activités, par exemple :

- **Les milieux de la réglementation et des politiques d'intérêt public sont au Canada de plus en plus liés aux questions de normalisation.** L'intégration des pratiques de normalisation du Canada dans la réglementation exige le resserrement des liens entre le milieu de la réglementation et celui de la normalisation. De même, les activités et les produits de la normalisation sont de plus en plus le reflet des politiques environnementales et sociales, dont le rôle dans ce domaine prend de l'importance.
- **Une plus grande diversité de groupes d'intéressés se partagent la charge des pratiques de normalisation,** tels que les petites et moyennes entreprises, les ONG et les groupes de consommateurs, dont un grand nombre cherchent un moyen d'apporter une contribution efficace.
- **D'une part, les frais d'élaboration et de contrôle des normes augmentent, d'autre part le financement public diminue.** L'utilisation de plus en plus généralisée des normes aux échelles nationale et internationale entraîne la montée en flèche du coût des ressources nécessaires pour faire face aux questions de l'heure. On assiste en même temps à une baisse considérable du financement public destiné à soutenir les activités de normalisation.

## ■ *Vision et objectifs d'un SNN renouvelé*

Pour répondre aux besoins d'un milieu en rapide évolution, le CCN a envisagé ce que pourrait être le nouveau Système national de normes dans cinq ans pour être valable et efficace sur les scènes nationale et internationale :

*Dès 2005, le Système national de normes du Canada sera reconnu comme un leader, doté d'une infrastructure bien coordonnée définissant clairement le rôle des divers partenaires et conférant aux Canadiens un avantage à l'achat et à la vente des produits et des services, au pays comme à l'étranger, et favorisant opportunément le bien-être social, économique et environnemental du Canada.*

À l'heure où le Système national de normes du Canada aborde le passage au prochain millénaire, il lui faut être organisé et structuré pour être prêt :

*Sur la scène internationale...*

- à influencer les marchés mondiaux
- à donner un meilleur accès aux marchés actuels et futurs
- à offrir aux Canadiens un avantage concurrentiel

*Sur la scène nationale...*

- à répondre aux besoins d'un milieu de la réglementation et des politiques en pleine évolution
- à représenter la grande diversité des intéressés
- à bien faire connaître le rôle et les avantages des normes et de l'évaluation de la conformité

*En s'appuyant sur des fondements solides...*

- à se donner les outils nécessaires pour bien réagir face aux nouvelles orientations nationales et internationales apparues dans le domaine de la normalisation
- à redéfinir le rôle et les responsabilités des membres du SNN
- à offrir aux membres une aide efficace à travers la formation, le perfectionnement et l'utilisation stratégique de ressources limitées

*En s'appuyant sur des ressources diversifiées...*

- à élaborer des modèles de financement novateurs
- à créer des partenariats et des alliances stratégiques pour tirer le meilleur parti des ressources limitées
- à prévoir les ressources nécessaires pour observer ce qui se passe dans le monde afin d'être en mesure de prendre les décisions stratégiques qui s'imposent

#### ■ **Principaux enjeux à considérer**

Le présent document examine cinq grands sujets de préoccupation à considérer dans l'élaboration d'une stratégie canadienne de normalisation. Le reste du *Document de réflexion* forme le contexte dans lequel seront définis les enjeux qui se présentent au SNN et où seront finalement établies les grandes orientations stratégiques qui formeront le cœur de la Stratégie canadienne de normalisation de la prochaine décennie. Ces éléments sont les suivants :

- A. Processus de partage de l'information et d'acquisition des connaissances
- B. Participation aux activités de normalisation
- C. Leadership, responsabilisation et coordination
- D. Intégration des priorités en matière de règlements et de politiques
- E. Faire connaître les activités de normalisation et contribuer à leur réalisation

## II Principaux enjeux

Le présent chapitre présente cinq grands sujets de préoccupation qui, à l'approche du 21<sup>e</sup> siècle, se présentent au Système national de normes du Canada. Les sections suivantes explorent ces sujets en faisant ressortir les facteurs et les enjeux dont il faudra tenir compte dans l'élaboration d'une stratégie de normalisation. Chacune propose un certain nombre d'initiatives à prendre dans le cadre de ce plan général. Ces sujets sont les suivants :

- A. Processus de partage de l'information et d'acquisition des connaissances**
- B. Participation aux activités de normalisation**
- C. Leadership, responsabilisation et coordination**
- D. Intégration des priorités en matière de règlements et de politiques**
- E. Faire connaître les activités de normalisation et contribuer à leur réalisation**

### A. Processus de partage de l'information et d'acquisition des connaissances

#### Vue d'ensemble

Le Système national de normes est un système axé sur les connaissances. Les normes sont élaborées par des experts techniques et autres, intègrent les « meilleures pratiques » et sont elles-mêmes un moyen permettant l'échange de renseignements et la diffusion de la technologie. Le processus d'élaboration de normes dépend de l'information et des connaissances pour continuer à exister et servir à la réalisation des buts et des objectifs de ceux qui y participent.

L'information dont on dispose ne manque pas. Au Canada, le monde de la normalisation prend de l'importance, tout comme le volume de renseignements sur la normalisation et les activités connexes. Pour des systèmes aussi hétérogènes que le SNN, il faut avoir recours chaque jour à de bonnes méthodes de contrôle, de collecte et d'utilisation des données dans la prise quotidienne de décisions et dans l'établissement de solides connaissances sur lesquelles s'appuyer pour renseigner en permanence les intervenants.

À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, d'importantes difficultés se présentent au SNN en ce qui concerne la collecte et l'utilisation des renseignements. Tout d'abord, ce système s'intéresse-t-il aux bonnes questions et communique-t-il la bonne information aux bons organismes pour leur permettre de prendre des décisions dans l'intérêt de l'industrie et des consommateurs canadiens? Ensuite, que doit-il faire pour acquérir des connaissances solides qui lui permettront d'harmoniser ses décisions avec celles qui se prennent sur la scène internationale et avec celles plus vastes des domaines des politiques et de la réglementation sociales, économiques et environnementales?

Divers facteurs expliquent l'importance de plus en plus grande que représentent la gestion de l'information et de l'acquisition des connaissances pour le Système national de normes : le besoin d'information sans cesse croissant, la multiplication des questions auxquelles s'intéresser, le caractère de plus en plus complexe des décisions à prendre et l'existence de liens entre elles. Il

faut absolument trouver un meilleur moyen de contrôler et d'utiliser l'information pour permettre l'efficacité du processus décisionnel si l'on veut renouveler véritablement le Système national de normes.

## Défis

La présente section précise les défis liés à l'amélioration de la gestion de l'information et des connaissances et propose plusieurs mesures à envisager pour les relever. Ces défis se présentent en deux thèmes, dont le premier regroupe diverses questions d'intérêt régional et national, le second traite de questions spécifiques de la scène internationale :

1. Questions majeures de contrôle et de diffusion liées à la normalisation
2. Tendances internationales en matière d'évaluation de la conformité
  - a) Accords de reconnaissance mutuelle
  - b) Autodéclaration

### 1. Questions majeures de contrôle et de diffusion liées à la normalisation

À l'heure où la demande d'information et de connaissances se fait plus importante, les systèmes actuels de partage de l'information du Canada ne lui permettent pas de répondre à cette demande. Ces systèmes, parfois adaptés aux besoins du moment et inappropriés, reposent sur une information fragmentaire fournie par les participants des secteurs privé et public aux activités d'organismes de normalisation, sur des liens incohérents avec les forums internationaux, régionaux et nationaux, et sur une mauvaise communication entre les organismes canadiens d'élaboration des politiques. L'absence d'un mécanisme centralisé de collecte et de diffusion de renseignements sur les normes est une situation inquiétante.

#### ■ *Les activités de normalisation se multiplient partout dans le monde*

Il n'existait, en 1960, que quelques poignées de normes ISO. Dès 1987, on en recensait près de 7 000 et, à la fin de 1997, on en comptait près de 12 000. Un grand nombre des normes internationales sont, il est vrai, élaborées par des organismes officiels qui jouissent d'une vaste représentation internationale (l'ISO et la CEI). Certaines le sont cependant par des OEN nationaux qui, dans certains domaines, sont bien considérés dans le monde (le *Boiler and Pressure Vessel Code* de l'American Society of Mechanical Engineers). D'autres encore sont élaborées par des ONG (le programme de certification du Forest Stewardship Council pour la gestion durable des forêts),

#### Un fouillis d'information

Le monde des normes peut devenir un véritable fouillis d'information, si l'on ne prend pas soin d'utiliser des méthodes et technologies avancées de gestion de l'information pour permettre aux usagers de s'y reconnaître dans l'ensemble des questions et des options qui s'offrent à eux. Sans le recours à ces méthodes et à ces technologies, le SNN est un système inadapté, obligeant les intervenants de la normalisation à démêler une information trop abondante, insuffisante ou incohérente.

d'autres enfin, grâce à la concurrence, deviennent les normes *de facto* de préférence.

On a créé, ces dernières années, de nombreux forums régionaux de normalisation, notamment le Forum trilatéral sur la normalisation de l'ALENA, la COPANT, le PASC, et au sein de l'Union européenne le CEN et le CENELEC. Le Canada s'intéresse principalement à l'élaboration de normes internationales, ce qui ne l'empêche pas de participer à ces forums et à ces activités liés à l'élaboration des normes régionales et bilatérales.

### ■ ***Les activités de normalisation des États-Unis, de plus en plus importantes pour le Canada***

Les États-Unis jouent un rôle important dans le milieu de la normalisation internationale et sont de loin le plus grand partenaire commercial du Canada qui, dans de nombreux domaines, tels que la santé, la sécurité et les transports, utilise les normes américaines, soit en les acceptant comme équivalentes aux siennes, soit en y faisant directement référence dans la législation canadienne.

Le Canada a tout intérêt à se tenir bien informé des avantages et des inconvénients que représentent les activités de normalisation des États-Unis dans certains secteurs, ce qui veut dire qu'il devrait faire des forums liés à l'ALENA la première priorité en matière de normalisation. Il devrait même aller jusqu'à envisager une démarche intégrée et stratégique qui lui permette de tenir compte des normes, des organismes et des processus de normalisation américains, et de s'adapter à ce qui existe aux États-Unis en matière de priorités et d'activités, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières américaines, dans la mesure où le Canada peut en tirer parti.

Les Canadiens participent souvent aux activités américaines de normalisation. Cependant, il n'existe peu ou pas de mécanismes de cueillette systématique de renseignements, d'établissement des priorités, de consultation des intéressés et d'expression coordonnée de la position (nationale) du Canada dans ses activités de normalisation avec son partenaire américain. Certains intéressés, dont le Conseil canadien des normes, déplorent que le Canada ne profite souvent pas ou passe à côté des occasions qui s'offrent à lui de prendre des décisions efficaces.

Pour rester bien informé, le Canada doit envisager d'une manière plus systématique la participation aux activités américaines de normalisation. Il pourrait ainsi choisir les forums traditionnels et non traditionnels de normalisation auxquels participer en fonction de ses intérêts commerciaux aux États-Unis.

### ■ ***Recours de plus en plus fréquent à des méthodes non conventionnelles***

Les Canadiens participant aux activités de normalisation se retrouvent souvent devant un embrouillamini de normes et de méthodes de normalisation. Bon nombre d'entre eux doivent, par exemple, considérer les normes *de facto* ou « de consortium » élaborées officieusement par les chefs de file de leur secteur. Dans certains secteurs, les normes américaines sont les normes internationales *de facto*, dans d'autres, elles font directement concurrence aux normes internationales et régionales. Les sociétés ont alors à faire un choix difficile : trouver *la* norme à adopter. (Il est arrivé, dans les cas exceptionnels, que les représentants du Canada à l'ISO prennent sur une même question des positions différentes à l'ISO et aux États-Unis). L'industrie de la construction n'est que l'un des secteurs dans lesquels l'harmonisation des normes canadiennes et américaines est déjà bien amorcée. Compte tenu des facteurs climatiques caractérisant le Canada, il

serait peut-être toutefois plus avantageux pour lui d'aligner ses normes du bâtiment sur celles d'une alliance de pays du Nord.

### **Des décisions éclairées**

Pour prendre des décisions réfléchies, il est indispensable de connaître à fond les options de normalisation et le contexte général dans lequel ces décisions seront mises en œuvre. L'accès à une information de qualité est un élément essentiel de ce processus. Diverses possibilités s'offrent aux participants du SNN, qui ont à choisir parmi :

- les normes volontaires et obligatoires (règlements techniques)
- les normes élaborées dans le cadre des secteurs privé et public (Normes nationales du Canada, Code national de conduite)
- les nouvelles normes intérieures et les normes internationales et étrangères existantes, en tant qu'équivalents
- les normes de processus et de service
- les essais et la certification réalisés par des tiers indépendants et l'autodéclaration
- les « marques » de certification

En raison de la concurrence que se font les organismes d'élaboration de normes, d'essais, de certification et d'accréditation, l'industrie et les gouvernements sont amenés à faire une sélection entre eux selon leurs besoins. Parallèlement, on assiste avec la mondialisation des marchés à un phénomène analogue chez les entrepreneurs qui ont à choisir un régime de réglementation qui leur convienne.

Il faut également tenir compte du milieu de la normalisation internationale dans son ensemble. Chaque fois que les blocs commerciaux régionaux et les grands pays commerçants créent des normes à leur propre usage, le Canada se trouve devant un nombre croissant de normes concurrentielles pour les mêmes produits et les mêmes services.

#### ■ *Accès difficile des petites et moyennes entreprises (PME) à l'information*

Ce sont les PME qui ont le plus de mal à faire une sélection dans le choix de normes. Elles n'ont généralement pas les ressources requises pour faire des recherches sur les normes internationales ni les contacts nécessaires pour suivre ce qui se passe dans le monde de la normalisation. Au contraire des grandes sociétés, elles ne disposent souvent pas des ressources humaines et financières voulues pour assister aux réunions internationales, régionales et sectorielles relatives à la normalisation.

#### **La gestion des connaissances, c'est...**

... les stratégies et les processus qu'un organisme met en œuvre pour trouver, acquérir, saisir et partager les connaissances nécessaires pour améliorer son rendement, son service à la clientèle et sa compétitivité sur le marché.

#### ■ *Le Canada doit choisir parmi divers forums de normalisation et être mieux préparé*

La diversité des forums d'élaboration de normes parmi lesquels les intéressés canadiens doivent choisir fait ressortir le besoin d'une information complète et actuelle. Dans ce contexte, la capacité à faire les bons choix constitue une grande force stratégique.

Certains forums régionaux s'occupent d'importantes activités de normalisation qui peuvent avoir un impact considérable sur les intérêts d'un pays particulier, sans que ce dernier y prenne part. Le Canada, par exemple, ne participe pas en Europe aux processus de normalisation du CEN et du CENELEC, et pourtant ces derniers sont extrêmement influents à l'ISO et à la CEI, organisations dont les décisions ont une grande incidence sur l'industrie canadienne.

## **Enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions?

On a proposé :

- Qu'en collaboration avec les ministères fédéraux, les représentants de l'industrie et les organismes d'élaboration de normes du Canada, le CCN mette au point un système de gestion des connaissances, y compris une méthode et des mécanismes permettant de chercher, d'évaluer et de diffuser une information et des renseignements stratégiques d'actualité sur les tendances et les activités internationales, régionales et américaines relatives à l'élaboration des normes et à l'évaluation de la conformité. Ce système permettrait d'assurer la compatibilité des pratiques canadiennes avec les normes internationales (là où il y a lieu) et tirerait pleinement parti des technologies de l'information.
- Que les secteurs public et privé apportent leurs compétences, qu'ils développeront, en matière de normalisation canadienne de sorte que les clients de l'industrie (en particulier les PME) aient accès à des services professionnels, leur permettant notamment de s'y retrouver dans la complexité du milieu de la normalisation et de l'évaluation de la conformité.
- Que les organismes d'élaboration de normes du Canada s'unissent dans l'élaboration de moyens systématiques coordonnés permettant de suivre de près les activités de normalisation binationales (canado-américaines) et trinacionales (ALENA) et de conseiller le CCN à ce sujet.

## **2. Tendances internationales en matière d'évaluation de la conformité**

Alors qu'un grand nombre des questions présentées plus haut s'appliquent généralement à l'élaboration des normes et à l'évaluation de la conformité, deux tendances internationales en matière d'évaluation de la conformité ont déjà eu un impact considérable sur le SNN et doivent être prises en compte dans les activités courantes de renouveau. Ces tendances, plus précisément, le recours de plus en plus fréquent aux accords de reconnaissance mutuelle et à l'autodéclaration, illustrent clairement l'importance du contrôle de l'information et de son acheminement vers les bonnes personnes, au bon moment, en vue d'assurer l'efficacité du processus décisionnel.

### **a) Accords de reconnaissance mutuelle**

Les activités de normalisation internationale comprennent les pratiques d'évaluation de la conformité (EC) utilisées pour démontrer la conformité (volontaire et obligatoire) aux normes. Parmi les exemples de normes d'évaluation de la conformité, il faut mentionner les critères et procédures communs relatifs aux essais et à la certification des produits et à l'étalonnage des instruments, ainsi que ceux ayant trait à l'évaluation de la compétence des laboratoires (Guide ISO/CEI 25) et à l'enregistrement selon ISO 9000 et ISO 14000.

L'harmonisation internationale des procédures d'essai et de certification et des processus d'accréditation contribue à favoriser une confiance généralisée en la capacité de deux ou plusieurs pays ou organismes de bien tester et de bien évaluer les produits et les processus selon un jeu de normes mutuellement convenues. Cette confiance mutuelle, par ailleurs, ouvre la voie aux accords bilatéraux et multilatéraux de reconnaissance mutuelle (ARM).

Les ARM sont un moyen important d'améliorer la collaboration en matière de réglementation et d'élargir l'accès de l'industrie canadienne aux marchés. Ils éliminent les procédures redondantes d'essai et de certification, tout en contribuant parmi les signataires à abaisser les frais, à réduire les retards et à accroître les débouchés commerciaux, sans compromettre la qualité et la compatibilité des produits, ni la garantie que seront atteints les grands objectifs en matière de santé, de sécurité et d'environnement. L'OMC encourage explicitement le recours à de tels accords comme moyen d'éliminer les obstacles commerciaux.

### **Les ARM**

Il existe des accords de reconnaissance mutuelle entre gouvernements (celui signé récemment entre le Canada et l'Union européenne), entre organismes d'accréditation (l'accord sur l'enregistrement de la qualité conclu entre le CCN et l'American National Standards Institute et le Registrar Accreditation Board), et entre organismes d'essais et de certification (les accords sur les essais de l'équipement électrique conclus avec les organismes de normalisation de plus de 30 pays dans le cadre du système IECEE CB).

#### **■ *Recours plus fréquent aux ARM***

Les ARM sont un moyen innovateur, utilisé de plus en plus souvent par deux parties ou plus pour prendre en compte les procédures d'évaluation de la conformité réglementées et volontaires. Plusieurs nouveaux organismes internationaux apparus au cours des années 90 ont pour objectif explicite d'encourager la reconnaissance mutuelle parmi leurs membres. Tout porte à croire que cette tendance se maintiendra.

Les Canadiens participent activement au mouvement d'adoption des ARM. Des centaines d'ententes apparentées aux ARM sont actuellement en vigueur ou en voie de négociation entre les gouvernements, les ministères fédéraux, les organismes d'accréditation, d'essais et de certification du Canada et leurs homologues étrangers.

#### **■ *Recours aux ARM et avantages, mal compris au Canada***

Le milieu de la normalisation, notamment les gouvernements, l'industrie et autres intéressés, comprend mal la nature des ARM et leurs avantages. C'est pourquoi il a été particulièrement difficile de tenir un débat et d'établir en toute connaissance de cause les priorités, et que l'on a constaté une réduction de la demande d'ARM. De fait, il arrive parfois que des accords de reconnaissance mutuelle soient négociés sans que participent à leur élaboration les clients et les intéressés canadiens d'importance.

#### **Enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que l'on charge l'agent principal de la planification et de la négociation d'un ARM de tenir au courant de cet ARM toutes les parties concernées et compétentes du Canada, lui-même compris. Qu'il serait bon, dans la mesure du possible, d'avoir recours aux mécanismes et aux forums de consultation existants.
- Que le Conseil canadien des normes dresse, tienne et mette à la disposition des membres du Système national de normes une liste détaillée des ARM signés au nom des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des organismes et autres.

## ***b) Autodéclaration***

L'autodéclaration est une procédure selon laquelle un fournisseur donne l'assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des exigences déterminées, privilégiant ainsi, pour déceler les imperfections, le recours à une surveillance après mise sur le marché plutôt qu'à une inspection avant mise sur le marché.

### **■ *Pressions de plus en plus fortes en faveur de l'autodéclaration***

Les intéressés pressent de plus en plus les organismes de réglementation du Canada d'envisager le recours à l'autodéclaration pour remplacer l'évaluation indépendante de la conformité aux normes ou pour y suppléer. Bon d'entre eux sont mal renseignés sur le concept de l'autodéclaration, y compris ses avantages et ses coûts.

De tout temps, c'est par l'évaluation indépendante, réalisée par un tiers, que l'on vérifie la conformité aux normes de produits et de processus. Toutefois, préoccupées qu'elles sont par les frais associés à l'obtention de la certification par tiers dans les différents marchés, les multinationales sont de plus en plus nombreuses à préconiser que les gouvernements les autorisent à déclarer elles-mêmes la conformité de leurs produits et processus aux normes applicables.

Il importe de reconnaître que l'autodéclaration touche à la fois les produits et les systèmes de management de la qualité. Si le concept en est le même, c'est dans des contextes très différents qu'il s'applique (c.-à-d. produits par opposition à processus, exigences obligatoires par opposition à exigences volontaires), tout en ayant des implications profondément différentes. Appliquée aux normes de produits réglementés, par exemple, l'autodéclaration de conformité soulève des questions complexes et difficiles dans le domaine de la réforme réglementaire.

### **■ *L'autodéclaration, moyen de favoriser l'innovation et de réduire les frais***

Pour certains produits et processus, l'autodéclaration de conformité a reçu dans une certaine mesure l'approbation de gouvernements, que ces derniers considèrent comme un élément important de la réforme de la réglementation. De fait, les gouvernements ont été nombreux, en Europe et aux États-Unis, à accepter ce concept comme moyen d'accélérer la mise sur le marché des produits de technologie de pointe, à faible risque.

Pour ce qui est des ARM, l'autodéclaration peut favoriser l'innovation, réduire les frais et accroître les choix pour les consommateurs. En outre, le processus est souvent accompagné de régimes de surveillance et de sanctions après la mise sur le marché. Certains pays et secteurs

pressent de plus en plus le Canada d'emboîter le pas aux États-Unis et à l'Europe. Cela est particulièrement vrai dans le contexte de la négociation des ARM, où l'incompatibilité de systèmes nationaux d'évaluation de la conformité peut constituer une grosse pierre d'achoppement à la conclusion d'un accord.

■ *Mieux informer les intervenants du milieu canadien de la normalisation*

Au moment d'évaluer les avantages qu'il y a à permettre le recours à l'autodéclaration dans certains secteurs ou pour certains produits canadiens, ainsi que dans les accords commerciaux dont le Canada est signataire, les gouvernements et les groupes de consommateurs doivent mesurer toutes les implications d'une telle politique pour ce qui est de la garantie du produit au Canada.

On se retrouve devant un grave problème : les intéressés sont mal informés sur l'autodéclaration. Ils comprennent généralement mal la nature de l'autodéclaration et les conséquences qu'elle peut avoir sur le marché, une situation aggravée par l'existence d'une définition et d'une application de l'autodéclaration par partenaire commercial du Canada.

**Principaux enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Qu'un groupe formé de consommateurs et de représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, des groupes industriels et de partenaires appropriés du Système national de normes, étudie les implications juridiques et économiques que pourrait avoir pour la protection des consommateurs l'autodéclaration de conformité des produits émanant des fabricants. Cette étude aurait pour but d'en déterminer les implications pour les systèmes de gestion et les normes de produits, et de créer un moyen d'informer les intéressés et les décideurs sur les divers choix liés à l'autodéclaration et sur ses applications possibles.

## B. Participation aux activités de normalisation

### **Vue d'ensemble**

Dans la section précédente, nous avons mis l'accent sur l'information et les connaissances en tant que fondement du Système national de normes et d'une stratégie canadienne de normalisation. La participation des intéressés de toutes catégories aux processus d'élaboration de normes et d'évaluation de la qualité est tout aussi importante. La présente section traite de l'avantage qu'il y a au Canada à rendre plus efficace la participation des intéressés aux activités de normalisation.

Pour donner toute leur efficacité aux normes volontaires, tant « intérieures » fondées sur le consensus qu'internationales, il faut faire participer à leur élaboration et à leur adoption une bonne proportion d'experts de toutes catégories. En effet, plus les intéressés sont nombreux à participer au processus de normalisation, meilleurs sont les résultats et plus grandes sont les chances de faire comprendre les normes et de les faire adopter. Pour eux, l'un des principaux facteurs d'incitation à la participation est de pouvoir influencer sur les résultats, qu'ils soient économiques ou sociaux. Ce qui constitue un attrait pour les entreprises, ce sont toutes les occasions qu'une telle participation leur procure de constituer des réseaux et de recueillir des renseignements stratégiques, ainsi que le « privilège » de se trouver en première ligne pour la mise en marché de leurs produits.

De nos jours, les normes internationales sont indispensables à la création de liens partout dans le monde. Bien définies et d'application étendue, elles contribuent à créer des débouchés pour les PME désireuses de lancer sur le marché de nouveaux accessoires et de nouvelles applications pour un matériel normalisé. L'élaboration partout dans le monde de normes harmonisées dans le domaine des politiques sociales et d'intérêt public, telles que la protection de la vie privée, de l'environnement, ainsi que de la santé et de la sécurité, offre aussi aux gouvernements, aux organismes de réglementation, aux consommateurs et autres groupes non gouvernementaux, l'occasion unique de contribuer à modeler le futur. Il est donc essentiel que les Canadiens participent à de telles activités.

Il y a lieu de rallier de nouveaux intéressés dans le processus d'élaboration de normes, en particulier les PME et les organismes non gouvernementaux (ONG). L'importance des frais associés aux déplacements et à la participation aux réunions a pour effet de réduire l'efficacité de la participation aux travaux de normalisation nationale et internationale. Le recours plus fréquent à la communication électronique est dans ce domaine porteur d'espoir.

Ce qui s'oppose également à une bonne participation volontaire, c'est le manque de formation et d'appuis. Il serait bon de renouveler et de stimuler l'effectif des bénévoles, des experts techniques et des intervenants de la normalisation nationale et internationale, de rejoindre une nouvelle clientèle, fidèle, et d'aller chercher de nouveaux usagers du Système national de normes, et qui le demeureront.

Enfin, la représentation et la participation de Canadiens de toutes catégories est une condition indispensable si l'on veut établir et respecter les priorités nationales en matière de normalisation

lors des forums internationaux d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité, des négociations commerciales et de l'établissement d'accords sur le commerce.

## Défis

Nous traitons ici des défis liés à l'amélioration de la participation au processus d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité et proposons un certain nombre de mesures conçues pour les relever. Nous retrouvons les quatre grands thèmes que voici, dont les deux premiers englobent diverses questions d'intérêt national et les deux autres, les grandes préoccupations internationales :

1. Rallier de nouveaux participants et groupes d'intérêts
2. Former les bénévoles et les appuyer
3. Représenter les PME, les ONG et les consommateurs
4. Participer aux activités internationales

### **1. Rallier de nouveaux participants et groupes d'intérêts**

Le Système national de normes du Canada s'appuie sur les services de milliers de bénévoles qui investissent leur temps et leur compétence dans les travaux de normalisation, et ceux de nombreux organismes accrédités qui assurent la conformité à ces normes.

Au cours des dix dernières années, un certain nombre de facteurs ont miné ces fondements. Étant donné que l'effectif de base des bénévoles du SNN prend de l'âge, ce dernier voit partir à la retraite un bon nombre de bénévoles. On n'a pu en recruter facilement de nouveaux en raison de l'ignorance générale des questions de normalisation. Certains organismes et certains secteurs restent à l'écart du SNN, préférant procéder différemment pour s'occuper de normalisation. D'autres y appartiennent tout en demeurant sur leurs réserves. Certains laboratoires d'essais et organismes de certification, par exemple, ne sont pas entièrement convaincus des avantages de l'accréditation du CCN, ou encore ne peuvent se conformer aux critères exigés dans le cadre de l'accréditation, de l'enregistrement ou de la certification.

#### **■ *Le SNN doit reconstituer son effectif de base***

Il faut au SNN l'intervention d'un échantillon varié de bénévoles pour conserver toute son utilité et sa viabilité. Devenant ainsi plus dynamique et plus souple, le SNN pourrait jouir alors de la représentation de secteurs et d'organismes plus variés à la recherche de solutions en matière de normalisation volontaire, qui l'appuyeraient en retour. Le système aura d'autre part à maintenir la croissance et l'équilibre de l'effectif des participants, ce qu'il peut faire en se donnant plus d'ouverture, de transparence et d'accessibilité.

## **Enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Qu'en vertu de son plan de marketing, le CCN se charge de faire connaître à l'industrie et aux associations commerciales qui s'y rattachent les avantages de la normalisation consensuelle volontaire et de l'accréditation dans le cadre du SNN.

## **2. Former les bénévoles et les bailleurs de fonds et les appuyer**

Comme nous l'avons vu plus haut, le SNN dépend des services de milliers de bénévoles qui consacrent temps et compétences aux travaux nationaux et internationaux de normalisation. Le Système reflète par extension le degré d'efficacité des travaux menés par les membres qui le composent. Le manque de formation et des appuis nécessaires finit par constituer un obstacle à l'efficacité des travaux de ces bénévoles. Ceux d'entre eux qui jouent un rôle actif prétendent qu'on y offre actuellement peu de formation, ce qui oblige souvent les nouveaux arrivants à s'appuyer sur un nombre limité de ressources en matière de formation et à se contenter du peu de soutien que leur apportent leurs pairs.

La réduction du nombre des bénévoles est l'une des conséquences de la réduction de l'aide gouvernementale officielle accordée pour les activités de normalisation. À titre d'exemple, le budget du CCN prévu pour les déplacements des bénévoles devant assister à des réunions de normalisation internationale est passé de 800 000 \$ en 1989 à environ 200 000 \$ en 1998.

### **■ *Doter les bénévoles des moyens nécessaires***

Il importe de donner aux Canadiens la possibilité de participer aux activités de normalisation nationale et internationale qui les intéressent, et qu'ils soient en mesure de le faire efficacement. La complexité des négociations s'est accrue avec l'importance des enjeux liés aux normes (internationales). En dépit des compétences techniques qu'ils possèdent, un grand nombre de représentants canadiens aux comités techniques (TC) internationaux sont peu formés en matière de processus de négociation et ont reçu peu d'appui chez eux. On note, en outre, une faiblesse de la coordination entre les représentants canadiens siégeant à différents TC. Une étude récente menée par le CCN révèle que ceux et celles qui participent à l'élaboration de normes internationales estiment avoir besoin de plus de formation, d'une meilleure aide financière et d'un meilleur accès à l'information.

À long terme comme à court terme, il serait bon que le SNN dote ses bénévoles, leurs bailleurs de fonds et autres parties du genre des moyens nécessaires et leur apporte son appui tout en s'arrangeant pour que chacun reçoive la formation qui lui permettra d'apporter une participation efficace.

## **Enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que le CCN prenne en charge la coordination des travaux à l'échelle du système visant à élaborer et à offrir en permanence un programme complet qui assure une représentation de bénévoles, durable et efficace, au sein du système de normes du Canada.

### **3. Bonne représentativité des PME, des ONG et des groupes de consommateurs**

Seule une bonne représentativité, dans laquelle les personnes adéquates apportent une participation valable au processus décisionnel, confèrera aux normes consensuelles volontaires toute leur efficacité et permettra de profiter des avantages qu'elles offrent. Les PME, les ONG et les groupes de travailleurs et de consommateurs du Canada, en particulier dans le domaine des normes et des activités qui s'y rattachent touchant les politiques sociales et publiques, trouvent importante une telle représentativité.

#### **■ *Les PME, les ONG et les groupes de consommateurs jouent un rôle primordial dans les activités de normalisation***

Le recours des gouvernements et des consommateurs aux normes consensuelles volontaires, la capacité du milieu de la normalisation à répondre aux besoins des Canadiens, et le crédit dont jouit le processus consensuel sont liés, en partie au moins, à la qualité de la participation des PME et des ONG aux activités internes de normalisation. Compte tenu cependant de la hausse du coût de la participation au processus classique de normalisation et de la réduction du financement public, il est devenu particulièrement difficile pour ces groupes de participer en plus grand nombre.

Cette situation devient encore plus difficile lorsqu'il s'agit de présenter à l'étranger les normes élaborées au Canada et d'envisager ici l'adoption de normes internationales, ce qui constitue une tendance croissante significative dans le domaine de la normalisation et exige une participation efficace de tous les intéressés.

#### **■ *Une facture plus grosse pour les participants***

En raison de la diminution du financement public, les OEN, les entreprises et les ONG du Canada ont eu à assumer une partie plus importante des frais de participation aux activités nationales et internationales de normalisation. Pour les PME, les consommateurs canadiens et le milieu des ONG, ces frais sont particulièrement exagérés. Le principe de bonne représentativité insiste sur le fait que ce sont les personnes qualifiées qui doivent participer au processus décisionnel, principe qui ne prévoit cependant pas la manière de financer cette participation.

Pour répondre à une demande croissante, les gouvernements, l'industrie, les ONG et les consommateurs se sont employés à établir, à leurs frais, des mécanismes d'aide à la consultation et à la coordination des questions de normalisation. En outre, le fait d'intégrer des objectifs liés aux politiques d'intérêt public dans les processus et pratiques de normalisation consensuelle volontaire a signifié pour tous les participants un supplément de dépenses.

Les PME et les ONG peuvent tirer le meilleur parti d'une information dont ils disposeraient sur l'élaboration des normes nationales, internationales, régionales et bilatérales, et de leur participation à ce processus. Une telle participation leur permettrait de déterminer les résultats attendus, de demeurer au courant de ce qui se passe au sein de la concurrence et de se procurer des renseignements de première main sur l'évolution prévue au sein de leur secteur d'activité et des marchés.

## Enjeux à considérer en matière de processus :

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que le CCN coordonne l'élaboration des moyens de rendre plus efficace (p. ex., mécanismes de financement, exigences en matière d'accréditation) la participation des ONG et des PME aux activités de normalisation.

### 4. Participation aux activités internationales de normalisation et d'évaluation de la conformité

Si les Canadiens désirent être crédibles et efficaces sur la scène internationale, il leur faut se doter d'un SNN sain, dont la participation et les appuis soient forts et diversifiés. Étant donné que les normes internationales sont de plus en plus importantes pour le commerce mondial, il est indispensable que le Canada continue à participer aux activités internationales et à y faire preuve de leadership. C'est pourquoi, nous devrions commencer par accroître à l'ISO et à la CEI le nombre de secrétariats, de présidents et d'animateurs canadiens. Il faut absolument que le Canada se dote d'une stratégie liant participation et leadership à l'ISO et à la CEI à ses intérêts commerciaux, à ses capacités industrielles et à ses domaines de spécialité (marchés de produits et de services dans lesquels il est concurrentiel), ainsi qu'à ses préoccupations relatives à l'environnement et à la santé et la sécurité du public. L'industrie et les contribuables canadiens pourront de cette façon tirer le meilleur parti de leur contribution aux activités internationales.

#### ■ Choisir les forums auxquels participer

Le Canada aurait tout intérêt à participer également à des forums de normalisation autres que ceux de l'ISO et de la CEI, à savoir le *Codex Alimentarius* dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons, et la SAE des États-Unis dans ceux de l'automobile, de l'aérospatiale et de la défense. Par ailleurs, plus nombreux et plus complexes sont d'un côté les nouvelles organisations bilatérales, régionales et internationales de normalisation qui apparaissent chaque année, de l'autre les accords commerciaux relatifs aux normes. Il reste à décider si les Canadiens sont prêts, et dans quelle mesure, à participer à certains de ces forums ou même à tous.

Il faut aussi toujours élaborer de nouveaux mécanismes permettant une bonne représentation et une bonne participation de toutes les parties intéressées du Canada dans le milieu international de la normalisation. Pour y parvenir, il faudra avoir recours à la participation et à l'appui des ministères et des organismes gouvernementaux concernés, puisque la formulation et la présentation d'une position canadienne en matière de normalisation doivent tenir compte de tous les intérêts canadiens, c'est-à-dire les nombreux

#### Importance de la participation :

Un exemple récent touchant l'ISO illustre l'importance de la participation du Canada à l'élaboration des normes internationales. Un membre européen d'un sous-comité ISO a proposé de modifier la température de référence industrielle établie de longue date, de 10 à 23 degrés Celsius, changement qui aurait coûté à l'industrie canadienne plus de 200 millions de dollars. La participation du Canada aux travaux de ce sous-comité a permis à l'industrie canadienne d'être avertie au bon moment du changement proposé, ce qui lui a donné le temps de se mobiliser contre cette proposition.

ministères et organismes fédéraux et provinciaux qui pourraient en tirer des avantages économiques, sociaux et en matière de réglementation.

■ ***Vif intérêt des gouvernements fédéral et provinciaux vis-à-vis des activités de normalisation volontaire***

Ces deux paliers de gouvernement s'intéressent grandement à différentes questions de normalisation. Ils jouent un rôle important dans la représentation des intérêts du public et de leurs clients dans les activités de normalisation, dans la coordination de leurs points de vue et intérêts, et dans la prise de positions et de mesures. Leur participation est importante en soi, en plus de l'être dans l'appui des activités de normalisation de leurs commettants et de leurs clients. Nous devrions donner plus de poids à cette participation à un moment où les organismes de réglementation et les ministères responsables ont de plus en plus recours à la normalisation consensuelle volontaire pour suppléer à une réglementation directe classique, et où sont négociés de nouveaux accords commerciaux internationaux novateurs dont certains aspects liés à la normalisation constituent des intérêts qui sont les leurs.

Il n'y a pas de réelle coordination dans la participation générale aux forums internationaux, régionaux et bilatéraux. On constate au contraire que cette participation est surtout ponctuelle. De la participation de représentants canadiens aux connaissances et aux aptitudes suffisantes pour contribuer efficacement à l'élaboration et au contrôle des normes et à l'évaluation de la conformité, dépend le succès de la normalisation. Et parmi les participants figurent les représentants des ministères provinciaux et fédéraux correspondants.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle sur la scène internationale, de mécanisme permettant de formuler une position nationale sur les normes pour négocier des accords commerciaux, tenir des consultations valables et faire participer de la bonne façon les intéressés et les représentants des divers paliers de gouvernement du Canada. Si les organismes dotés des capacités et des compétences voulues sont absents à la table des négociations, le Canada ne sera alors pas à même de se montrer fort et efficace. Il devra donc adopter une démarche structurée s'il veut qu'existe une véritable réciprocité dans les accords commerciaux qu'il conclut.

**Enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Qu'en collaboration avec l'industrie et les ministères et organismes gouvernementaux adéquats, le CCN et le SNN élaborent un mécanisme visant à s'assurer une représentation efficace aux réunions et aux forums de normalisation internationale. Qu'on devrait envisager de faire intervenir dans la consultation les groupes consultatifs sectoriels, les associations industrielles, le CCPT, le C-TRADE et d'autres forums de consultation.
- Qu'en collaboration avec le CCN, les ministères et organismes gouvernementaux formulent une position nationale sur les questions de normalisation internationale (ou représentent de toute autre manière que ce soit les intérêts de leurs clients).

## C. Leadership, responsabilisation et coordination

### Vue d'ensemble

Le système national canadien d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité du Canada s'adapte en fonction des différents enjeux qui se présentent, de la mondialisation du commerce et des normes aux pressions qui apparaissent en matière de réglementation, de finances et de politique, et aux attachements de longue date aux objectifs sociaux et environnementaux. Comme nous l'avons vu dans les deux sections précédentes, une partie de ce processus d'adaptation suppose une meilleure connaissance des questions de normalisation et une meilleure participation aux activités de normalisation. Une telle participation suppose en retour la présence d'un plus grand nombre équilibré de groupes d'intéressés que dans le passé, alliée à un partage équivalent de responsabilités.

Avec l'adaptation du rôle et des responsabilités des principaux acteurs du système de normes aux exigences et aux besoins changeants, la question de la coordination, du leadership et de la responsabilisation devient primordiale. Le gouvernement doit, par exemple, jouer un rôle important dans l'« instrumentalisation » des normes de façon à ce qu'elles reflètent les objectifs économiques et sociaux. Parallèlement, l'industrie a encore des efforts à faire dans son rôle de soutien de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité, et les consommateurs et les ONG dans celui de trouver une façon novatrice de maintenir une présence dans le milieu de la normalisation malgré la réduction du financement public.

Il est particulièrement difficile de délimiter le rôle et les responsabilités de chacun dans la négociation d'accords commerciaux comportant des éléments liés aux normes. C'est pourquoi la formulation d'une position nationale commune sur les questions de normalisation internationale est de la plus grande importance, tout comme l'est le recours à un modèle commun de négociation des ARM. En plus de la diversité des accords commerciaux et des contraintes budgétaires actuelles, la multiplicité des exigences d'une économie mondiale forcent les gouvernements provinciaux et les organismes gouvernementaux à mieux s'unir pour régler les questions importantes de réglementation liées à la normalisation.

On attend des processus d'élaboration de normes qu'ils permettent à l'industrie, aux gouvernements et autres intéressés de jouir de services de qualité présentant un bon rapport coût-efficacité. Nous devrions tout faire pour trouver un moyen d'accélérer le processus d'élaboration de normes et de réduire les coûts de l'évaluation de la conformité sans pour cela porter atteinte aux objectifs en matière de qualité, de sécurité et d'environnement, ni au processus consensuel en soi. En réalité, la tendance croissante à la réduction du temps et du coût de l'obtention d'un consensus au cours du processus d'élaboration de normes entraîne un grand problème de responsabilité et de responsabilisation.

## Défis

La présente section porte sur divers défis importants liés à coordination, au leadership et à la responsabilisation, et propose un certain nombre de questions à considérer en matière de processus. Ces défis se répartissent en cinq thèmes :

1. Rôle et responsabilités
2. Accords commerciaux
3. Accords de reconnaissance mutuelle
4. Partenariats fédéraux-provinciaux
5. Efficience et rapidité

### 1. Rôle et responsabilités

La nouvelle orientation mondiale du SNN est à l'origine de l'apparition de nouveaux défis et de nouvelles opportunités pour ceux et celles qui participent à ses activités. La tendance est à l'élargissement de la portée des activités d'élaboration de normes volontaires et d'évaluation de la conformité et à leur spécialisation, en particulier dans les domaines des essais, de la certification et de l'enregistrement de laboratoires, et dans les normes de service et de processus.

Les normes de systèmes de management viennent s'ajouter aux normes déjà existantes, tout comme viennent s'ajouter de nouveaux programmes d'accréditation de domaines de spécialité destinés à certains secteurs d'activité, par exemple le programme récemment élaboré pour les laboratoires d'analyse des minéraux. En matière de réglementation, la nouvelle tendance est au recours aux normes novatrices, telles que les codes nationaux du bâtiment établis en fonction de la performance, au moment où les organismes de réglementation insèrent de plus en plus dans les règlements des normes consensuelles volontaires et font appel aux processus d'évaluation de la conformité du secteur privé pour favoriser et contrôler la conformité à ces règlements. Les arrangements apparentés aux ARM ainsi que les accords semblables d'équivalence sont à l'origine du recours à de nouvelles formes de coopération et de concurrence en matière de réglementation frontalière.

#### ■ *Du changement dans le milieu de la normalisation*

Dans le milieu de la normalisation, comme ailleurs, les consommateurs, les industries, les ONG et les gouvernements penchent de plus en plus en faveur de méthodes basées sur le marché, étant donné que les moyens et mécanismes habituels qui insistent sur la responsabilité des gouvernements se sont révélés coûteux et inappropriés. C'est la demande (le plus souvent de l'étranger) qui régit les programmes de normalisation, et en ce qui a trait aux programmes autrefois subventionnés par les gouvernements, les pratiques commerciales de recouvrement des coûts deviennent la norme. Les normes volontaires sont à présent évaluées en fonction de leur contribution à l'efficacité de l'économie, utilisées pour diffuser la technologie et pour améliorer la productivité. Par ailleurs, les activités de normalisation touchent de plus en plus les politiques sociales liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité, qui à leur tour en subissent les effets.

## ■ *Adaptation du rôle et des responsabilités aux nouvelles conditions et exigences*

Compte tenu de ces changements, certains rôles et certaines responsabilités habituels des participants du système canadien de normes devront être réévalués et redéfinis. Ce processus exigera que l'on considère d'une manière totalement nouvelle les clients du SNN et le genre de services qui leur sont offerts.

Le mandat du CCN exige de lui qu'il joue un rôle de leader dans les activités de normalisation, rôle précisé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, qui définit le CCN comme étant l'organisme dirigeant responsable de la coordination des activités de normalisation au Canada. Pour insister sur ce rôle, le gouvernement fédéral a élargi ce mandat, en lui demandant de : « coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités », système qui y est défini comme étant un « système visant à élaborer, promouvoir et appliquer des normes volontaires au Canada ».

Le Conseil a également pour mission d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire; d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire; d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens; et d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation. Il faut noter cependant que le crédit parlementaire accordé au CCN a été réduit de moitié ces dernières années.

## ■ *Rôle du gouvernement et de l'industrie*

Tandis que les normes prennent de plus en plus d'importance dans les activités gouvernementales, rien n'établit clairement quel doit être le leadership des gouvernements quant à la manière de considérer les intérêts économiques et sociaux pour se donner des objectifs en matière de normalisation. Il est particulièrement important d'évaluer d'une manière quantitative les divers avantages des activités de normalisation. Il faut établir les bons mécanismes et processus gouvernementaux qui permettront d'analyser et d'évaluer périodiquement les priorités en matière de normalisation.

De la même façon, dans de nombreux secteurs de l'industrie, on ne voit s'imposer aucun défenseur ni leader au cours de diverses étapes d'élaboration des normes et d'évaluation de la conformité. De nombreux organismes privés contribuent à l'élaboration des normes en participant aux activités de comités d'élaboration de normes et de divers forums de normalisation tant au Canada qu'à travers le monde. Néanmoins, les associations et sociétés de l'industrie ne considèrent généralement pas les questions de normalisation comme faisant partie des premières priorités ou même de leur mandat de représentation de leurs divers secteurs industriels respectifs.

## Enjeux à considérer en matière de processus :

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que le CCN examine ses ressources, ses procédures de fonctionnement et sa relation avec les intéressés pour veiller à ce que la SCN soit cohérente.
- Que tous les participants du système canadien de normes examinent et précisent leur rôle et leurs responsabilités pour assurer le bon alignement de ces derniers sur la SCN.

## 2. Accords commerciaux

C'est dans la négociation des accords commerciaux internationaux que se fait le plus sentir le besoin de leadership et de coordination. Moins on utilise les tarifs, plus le rôle des normes se fait important dans l'accès aux marchés. La différence de pratiques de normalisation d'un système de réglementation à un autre peut constituer pour les producteurs de biens et de services un obstacle au marché ou occasionner des dépenses liées aux normes, des retards et autres problèmes « techniques » compliquant les transactions. Les pays fortement tributaires du commerce sont ceux qui risquent le plus de subir les conséquences de ces pratiques de normalisation discriminatoires.

Afin de réduire les obstacles non tarifaires au commerce et de favoriser la coopération entre ses membres, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui compte plus de 130 membres, a établi un ensemble de principes internationaux obligatoires régissant l'établissement et l'utilisation des normes. On retrouve ces principes dans différents accords commerciaux régionaux (dont l'ALENA, l'UE, l'APEC et la ZLEA), et ce genre de principes communs fait de plus en plus partie des ententes de coopération telles que les ARM.

### ■ *Présenter une position coordonnée sur les normes nationales à la table des négociations internationales*

Les accords commerciaux internationaux, régionaux et bilatéraux conclus entre divers gouvernements se multiplient. Qui plus est, les questions de normalisation telles que les obstacles non tarifaires au marché figurent de plus en plus souvent à l'ordre du jour des négociations et font souvent l'objet de différends commerciaux. C'est pourquoi, il est impératif de s'entendre sur les questions et les priorités de normalisation nationales qui présentent le plus d'intérêt pour les Canadiens, et de présenter une position de négociation commune qui s'appuie sur les points forts et les intérêts du Canada et reçoit le plus de participation et d'appui de la part des Canadiens.

À l'heure actuelle, il existe relativement peu de mécanismes efficaces prévus soit pour élaborer une position nationale en matière de normalisation au cours de la conclusion de ce genre d'accords commerciaux, soit pour permettre une bonne consultation et une bonne participation des intéressés et des représentants des gouvernements concernés. Si l'on ne coordonne pas la participation des intéressés du Canada et qu'on omet d'établir des priorités nationales, le Canada fera à la table des négociations internationales figure de nation faible et sans poids. Le Canada doit adopter une démarche coordonnée se caractérisant par la fermeté s'il veut s'assurer la réciprocité de ses partenaires dans les accords commerciaux. Il doit pour y parvenir bien définir son rôle et ses responsabilités de leader.

## Enjeux à considérer en matière de processus :

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que le MAECI, en collaboration avec le CCN, prenne l'initiative d'accélérer la mise au point de mécanismes de consultation prévus pour élaborer une position nationale sur les questions de normalisation internationale et pour veiller à ce que soit efficace la représentation à la table des négociations internationales. Qu'on envisage de recourir à certains milieux, à savoir les groupes consultatifs sectoriels, les associations industrielles, les consommateurs, le CCPT, le C-TRADE et les autres grands forums de consultation sur les politiques.

### 3. Accords de reconnaissance mutuelle (ARM)

Le gouvernement fédéral et ses ministères et organismes engagés dans les questions de normalisation (p. ex., le CCN) préconisent ardemment le recours aux ARM bilatéraux et multilatéraux. Alors que les pays, régions et secteurs sont plus nombreux à s'intéresser aux ARM, il devient de plus en plus important pour le Canada d'établir des priorités en matière de politiques touchant les domaines de reconnaissance mutuelle, qui précisent les pays, les produits et les secteurs, de même que les processus d'essai, de certification, d'accréditation et d'enregistrement devant faire l'objet d'accords.

#### ■ *Prévoir une méthode coordonnée pour les accords dits de reconnaissance mutuelle*

#### Les ARM

Il existe des accords de reconnaissance mutuelle entre gouvernements (celui signé récemment entre le Canada et l'Union européenne), entre organismes d'accréditation (l'accord sur l'enregistrement de la qualité conclu entre le CCN, l'American National Standards Institute et le Registrar Accreditation Board), et entre organismes d'essais et de certification (accords sur l'essai de l'équipement électrique conclus avec les organismes de normalisation de plus de 30 pays dans le cadre du système IEC/IEEE CB).

Malgré sa position d'ardent partisan du recours aux ARM, le Canada ne possède toujours pas de politiques d'intérêt public ni de principes directeurs clairs fixant les conditions nécessaires et souhaitables pour devenir signataire d'ARM. Jusqu'à présent, le Canada a toujours envisagé les projets bilatéraux et internationaux d'ARM d'une manière circonstancielle.

Dans le passé, l'absence de consultation et d'arrangements adéquats en matière de financement dans la négociation et la mise en œuvre d'ARM entre gouvernements s'est révélée problématique, ce qui prouve la nécessité de se doter d'une méthode générale pour négocier ce genre d'accords. Cette situation, qui touche particulièrement les ARM faisant intervenir les provinces, est aggravée par le phénomène de recrudescence des activités désordonnées entourant les ARM. Par ailleurs, la négociation d'ARM exige énormément de main-d'œuvre et de nombreuses consultations de tous les intéressés. Compte tenu des ressources limitées dont il dispose, le Canada doit axer ses efforts sur les secteurs qui doivent lui procurer en retour les plus grands avantages.

## Enjeux à considérer en matière de processus :

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que le MAECI coordonne la participation des trois paliers de gouvernement à la planification et à la négociation des ARM touchant leur juridiction.
- Que le CCN, en collaboration avec les intéressés, mette au point une méthode permettant de prendre des décisions stratégiques au sujet de la participation du Canada à la négociation d'ARM, qui comprend le choix des forums, des produits, des secteurs et des activités de normalisation qui s'y rapportent.

## 4. Partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces

Il serait bon d'améliorer la coordination et le leadership des treize gouvernements provinciaux et territoriaux dans les diverses activités de normalisation, et d'inciter ces gouvernements et le fédéral à travailler en collaboration. Les activités de normalisation embrassent de plus en plus les questions touchant à la fois le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Celles-ci comprennent : le fait de recourir plus souvent aux normes volontaires et aux pratiques d'évaluation de la conformité dans les questions de réglementation liées à l'environnement, la santé, la sécurité et les consommateurs; les normes touchant le commerce interprovincial en matière de biens et de services; la négociation d'accords internationaux de normalisation en ce qui a trait à la réglementation et à la mise en œuvre dans les provinces et territoires. Bien qu'ayant signé en 1995 l'Accord sur le commerce intérieur et en dépit d'un succès mitigé dans la coordination des normes de protection des consommateurs, les provinces et les territoires ne savent pas encore bien reconnaître les autres obstacles commerciaux liés aux normes ni trouver le bon moyen de les faire tomber, ce qui a créé un certain nombre de différends commerciaux entre les provinces.

### • *Rôle important du gouvernement fédéral dans l'harmonisation des normes*

Les provinces et les territoires adoptent quelquefois des pratiques de normalisation différentes pour traiter les mêmes questions, en ce qui a trait, par exemple, à l'environnement, au bâtiment et à la construction, ainsi qu'aux méthodes d'analyse de laboratoires. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle prépondérant dans l'harmonisation ou la « réconciliation » des exigences de réglementation des différentes juridictions, ce qui n'empêche pas que les gouvernements doivent collaborer s'ils veulent tirer le meilleur parti des pratiques de normalisation communes. Les codes nationaux — par exemple dans les domaines de l'inspection des aliments, de la sécurité-électricité et des produits dangereux — peuvent aider les entreprises à réduire les charges liées à la réglementation tout en accroissant la productivité et en faisant valoir les objectifs nationaux communs.

Avec le manque de coordination des activités de normalisation entre les provinces et les ministères fédéraux, on risque de semer la confusion quant aux objectifs commerciaux et sociaux du Canada visant l'étranger. Il ne faut pas oublier qu'il existe déjà plusieurs mécanismes permettant de favoriser la coordination intergouvernementale et interministérielle, dont le

Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) du CCN et le Comité interministériel des mesures normatives du gouvernement fédéral.

## Enjeux à considérer en matière de processus :

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que les trois paliers de gouvernement se dotent de bons mécanismes permettant la coordination interministérielle des activités de normalisation et une participation mieux organisée aux activités du système de normes.
- Que le gouvernement fédéral se charge de l'établissement d'un Conseil des ministres fédéral-provincial-territorial responsable de la normalisation.
- Qu'au besoin, les trois paliers de gouvernement participent à l'harmonisation des normes en faisant appel aux codes volontaires nationaux dont ils disposent.

## 5. Efficience et rapidité

Il est bon d'avoir recours à la responsabilisation et à la responsabilité pour accélérer le processus d'élaboration de normes au gré des pressions du marché. En réalité, les méthodes classiques d'élaboration des normes consensuelles volontaires ainsi que les processus d'évaluation de la conformité peuvent ne pas entrer dans le nouveau cadre de normalisation. Il faut entre autres redéfinir le rôle joué par le consensus, agir en fonction de la multiplication de nouvelles méthodes qui se situent en dehors du processus officiel de normalisation, et répondre aux besoins de groupes d'intérêts plus divers.

### ■ *Accélérer le rythme et être plus efficace, facteurs de plus en plus importants dans le processus*

Le consensus a de tout temps été un élément clé des pratiques d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité. Des facteurs tels que le phénomène de la mondialisation et la brièveté de la vie d'un grand nombre de nouveaux produits et de nouvelles technologies ont, cependant, eu pour résultat que certains secteurs ont exercé des pressions de plus en plus fortes pour obtenir la réduction du temps et des ressources nécessaires pour parvenir au consensus. De la même façon, les responsables du gouvernement et les représentants des entreprises estiment que le temps qu'il faut pour élaborer des normes et des processus d'évaluation de la conformité en ayant recours au processus consensuel est l'un des grands obstacles à l'utilisation accrue du SNN.

Dans certains cas, on craint qu'en relâchant le processus consensuel pour gagner temps et efficacité, on ne permette aux groupes d'intérêts argentés de s'imposer dans le processus

### **Le CCN définit ainsi le terme de « consensus » :**

« ... un accord appréciable entre les parties intéressées s'occupant de la préparation d'une norme. Le consensus implique une tentative de résoudre toutes les oppositions, et implique beaucoup plus qu'une simple majorité, mais pas nécessairement l'unanimité. »

*Critères et méthodes de préparation et d'approbation des Normes nationales du Canada, CAN-P-2E, 1992.*

## Accélérer le processus

Reconnaissant les limites que peut représenter la rationalisation des processus d'élaboration de normes basées sur le consensus, l'ISO et la CEI proposent à présent des alternatives. La CEI a, par exemple, approuvé récemment l'utilisation par l'industrie d'accords techniques établissant des spécifications minimales dans le cas des technologies à évolution rapide. Bien que ces changements apportés au processus d'élaboration de normes, et d'autres, représentent un gain de temps, certaines industries n'en établissent pas moins leurs propres normes *de facto*.

d'élaboration de normes, ce qui aurait pour réel effet d'exclure les groupes intérêts importants tout en portant atteinte aux grandes questions de santé, de sécurité et d'environnement (ainsi que de concurrence). Dans ce cas-là, les questions particulièrement importantes de la responsabilisation et de la responsabilité pourraient devenir essentielles pour régler tout conflit. Ces questions sont des facteurs déterminants pour évaluer l'avantage qu'il y a à accélérer le processus d'évaluation de la conformité pour réduire dans le cas de certains produits les coûts et le retard de mise en marché.

### Enjeux à considérer en matière de processus :

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que l'on évalue les facteurs temps et coût associés à l'élaboration des normes (c.-à-d., le processus consensuel, les réunions en personne, les services de soutien, les compétences linguistiques, etc.) et le moyen de s'en occuper.
- Que l'on trouve un moyen d'accélérer les processus d'évaluation de la conformité et d'en réduire les coûts.

## D. Mieux intégrer les priorités en matière de règlements et de politiques

### Vue d'ensemble

Les activités de normalisation ne se font pas en vase clos. Le Système national de normes (SNN) a de plus en plus tendance à être un système ouvert, comprenant des activités qui ont une incidence sur celles d'autres sphères, dont les domaines réglementaires, sociaux et de l'environnement, tout en subissant les conséquences. Par définition, ces activités ont pour effet de renforcer d'autres priorités du Canada. Pour être logique, le système de normalisation doit donc refléter, en y apportant sa part, une orientation et des tendances venant de l'étranger.

On explique plus haut que pour pouvoir fixer les priorités, il faut avoir recueilli des renseignements et accumulé des connaissances. De la même façon, si l'on veut renforcer le SNN du Canada, il importe d'envisager de mieux intégrer les priorités en matière de règlements et de politiques.

L'évaluation des priorités en matière de règlements et de politiques considérée dans le contexte plus vaste de la gestion du SNN peut constituer un moyen légitime et rationnel de fixer les priorités en matière de normalisation et de distribuer parcimonieusement des fonds qui se font rares à cet égard. Une meilleure intégration des priorités permettra de mieux faire prendre conscience du rôle du Canada dans l'élaboration des normes et l'évaluation de la conformité et des avantages que cela implique, et de faciliter la compréhension de ces éléments.

Incitant les ministères et organismes fédéraux à recourir plus souvent aux programmes et pratiques proposés par le SNN, la politique de réforme de la réglementation du gouvernement fédéral constitue un défi en soi pour quiconque veut y intégrer les priorités considérées. Cette tendance se manifeste de plusieurs façons, notamment dans l'insertion, au sein des processus d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité, d'objectifs de politiques d'intérêt public et social. On ne prévoit, à l'heure actuelle, aucun mécanisme officiel à cet effet et l'on n'a, jusqu'ici, inséré ce genre d'objectifs qu'occasionnellement. Certains prétendent que le système pourrait ne pas être apte à associer objectifs de politique sociale et normalisation, puisqu'on ne dispose souvent d'aucun des liens indispensables entre le SNN et le milieu de la réglementation.

La présente section définit un certain nombre de défis importants associés à une meilleure intégration des priorités en matière de règlements et de politiques, et présente un certain nombre de questions à considérer en fait de processus. Ils sont répartis en trois thèmes :

1. Priorités en matière de normalisation et de commerce international
2. Normalisation et réglementation — une association indispensable
3. Politique d'intérêt public : enjeux sociaux et environnementaux

### **1. Priorités en matière de normalisation et de commerce international**

Les accords commerciaux internationaux, régionaux et bilatéraux conclus entre gouvernements se multiplient. On prévoit, par exemple, entamer l'an prochain deux importantes négociations commerciales internationales dans le cadre de l'OMC et la ZLEA. Pour ce qui est des accords régionaux, les négociations se poursuivent dans le cadre de l'APEC et de l'ALENA. En ce qui a trait aux accords et aux ententes bilatérales, le Canada cherche à en conclure plusieurs avec différents partenaires commerciaux du monde, tels que l'Union européenne et le Japon. Les questions de normalisation sont, dans les négociations, de plus en plus considérées comme des barrières non tarifaires au marché.

Évidente est de nos jours l'importance croissante du rapport entre le commerce et la normalisation mondiale, à savoir la mondialisation économique, la rapidité des progrès technologiques, l'accroissement de la concurrence, le chevauchement des normes et des règlements et la croissance des blocs commerciaux régionaux allié à celle du nombre d'organismes internationaux et régionaux participant aux activités de normalisation (l'ISO, la CEI, l'IAAC, la CENA, l'APLMF, l'EOTC, ainsi que l'OMC, la ZELA et l'APEC). La multiplication de ces activités est à l'origine du besoin urgent du Canada de solutionner de façon systématique et stratégique les problèmes internationaux de normalisation.

#### **■ *Se donner des priorités en matière de normalisation internationale : une nécessité pour le Canada***

Pour exercer une influence et tirer profit des avantages existants au sein d'un milieu international de la normalisation en pleine évolution, le Canada, compte tenu de l'importance relativement petite de son commerce, dépend plus que jamais de sa capacité de définir les priorités et de faire front commun sur la scène mondiale. C'est pourquoi, il lui faut s'assurer la signature d'un accord entre les principaux intervenants du milieu de la normalisation sur les questions de normalisation nationale d'intérêt pour le Canada, présenter une position commune qui tire parti de ses points forts et se rallier la faveur et la participation de la majorité des Canadiens.

### ■ *Lier la normalisation aux priorités commerciales*

Le commerce joue un rôle de premier plan dans la détermination des priorités en matière de normes. Le libre-échange et la mondialisation de l'économie mondiale sont au Canada le moteur de la normalisation, des activités qui contribuent, en outre, précieusement à faire de lui un pays compétitif sur les marchés internationaux, aux États-Unis en particulier.

Pour fixer les priorités en matière de normalisation, il est indispensable d'analyser à chaque fois les circuits commerciaux des principales exportations et importations canadiennes de produits et de services, les marchés, la concurrence et les perspectives du marché. Il faut aussi chercher à connaître les agents commerciaux canadiens et l'incidence des normes sur leurs entreprises. Il faut, d'autre part, intégrer régulièrement ce genre d'analyse dans un processus rationnel d'établissement des priorités en matière de normalisation pour ne plus avoir à prendre de décisions qui sortent du contexte général de la normalisation et du commerce.

Il est, par exemple, indispensable de prévoir une stratégie rattachant la participation et le leadership du Canada, au sein de l'ISO et de la CEI, à ses intérêts commerciaux, ses capacités industrielles et ses domaines de spécialité (les produits et les services pour lesquels le Canada est concurrentiel) pour aider l'industrie canadienne à tirer le maximum des fonds consacrés aux activités internationales de normalisation.

### ■ *La rareté des ressources rend indispensable le recours à une approche stratégique*

De nos jours, la participation du Canada aux activités internationales de normalisation est fragmentaire, les décisions étant prises de façon ponctuelle sans qu'on se soit appuyé sur la rationalité d'un processus décisionnel. L'importance croissante du commerce et la réduction des moyens de financement des activités de normalisation font ressortir la nécessité pour le Canada d'adopter une approche stratégique systématique et coordonnée dans sa participation sur la scène internationale. Actuellement, ce dernier ne dispose, par exemple, ni du cadre ni du mécanisme communs qui lui permettraient de savoir quel genre d'accords de reconnaissance mutuelle négocier avec ses partenaires commerciaux étrangers.

Compte tenu de la diversité, de plus en plus grande, des activités de normalisation internationale et régionale et de l'importance des frais de participation, le Canada ne pourra pas apporter sa contribution dans toutes les décisions portant sur le contrôle et l'élaboration. Une approche globale de ce genre pourrait bien n'être ni utile ni nécessaire. Pour savoir quels aspects de la normalisation viser, il pourrait, en réalité, être plus intéressant de mettre l'accent sur les questions prioritaires liées au commerce, notamment sur le contrôle des marchés commerciaux du Canada.

### ■ *L'approche sectorielle, un bon choix sur la scène internationale?*

L'ISO envisage actuellement d'aborder par secteur l'organisation des activités de normalisation. Le Canada devrait suivre de près les discussions de l'ISO dans ce domaine et s'inspirer de cette approche en tant que structure pour établir les priorités.

Les Groupes de consultation sectorielle sur le commerce extérieur (GCSCÉ) ont utilement servi de cadre à l'établissement des priorités et des stratégies commerciales internationales du gouvernement canadien par l'intermédiaire de l'industrie. Au Canada, plusieurs OEN ont formé

des comités consultatifs sectoriels. Ces comités peuvent avoir recours à certains mécanismes pour établir des priorités sectorielles au moment de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité.

■ ***Stratégie et esprit d'initiative indispensables dans les activités internationales d'évaluation de la conformité***

La croissance du volume des échanges commerciaux entre les pays amène ces derniers à porter leur attention sur les exigences imposées au-delà de leurs frontières dans le domaine de l'évaluation de la conformité et sur la reconnaissance mutuelle des infrastructures et des procédures s'y rattachant. Au Canada, l'augmentation et la diversification du volume des échanges commerciaux aura pour effet de faire encore ressortir l'importance de l'évaluation de la conformité.

Le Canada participe activement aux activités internationales d'évaluation de la conformité. Les programmes nationaux dans ce domaine sont, dans la mesure du possible, fondés sur des normes et des principes internationaux généralement reconnus. Associés à l'infrastructure et aux capacités techniques du Canada, ils permettent à ce dernier de maintenir sur la scène internationale crédibilité, influence et leadership.

Le Canada n'ayant, cependant, rien planifié ni établi de priorité, ne dispose actuellement d'aucune politique cohérente sur les priorités et les activités internationales d'évaluation de la conformité. Il ne dispose pas non plus d'un mécanisme lui permettant de faire contribuer une grande diversité d'intéressés — dont les organismes de réglementation et les associations de consommateurs — à la prise de décisions relative à la participation aux forums internationaux d'évaluation de la conformité. Pour décider des mesures à prendre, le Canada agit alors généralement plutôt de façon ponctuelle, c'est-à-dire par réaction, que dans le cadre d'une stratégie ou par esprit d'initiative.

**Enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces question? On a proposé :

- Que le CCN, en association avec le MAECI, ne perde pas de vue ce qui se fait sur la scène internationale en matière de politique commerciale, pour être à même de fixer les priorités dans le cadre de la participation du Canada aux activités de normalisation.
- Que le CCN établisse, en association avec les comités appropriés tels que le CCCom, le CNC/ISO et le CNC/CEI, les priorités stratégiques liées aux activités internationales de normalisation et à la participation à ces activités — dont l'évaluation de la conformité — et ce, pour adopter une démarche commune pour le contrôle et l'élaboration des normes internationales. Que, dans la mesure du possible, l'on se rapporte aux groupes sectoriels pour en fixer les priorités.

## 2. Normalisation et réglementation — une association indispensable

Au cours de la dernière décennie, les gouvernements ont de plus en plus recouru aux pratiques de normalisation volontaire dans la réglementation, et ce, en intégrant, par exemple, les normes dans les règlements, en utilisant les normes pour remplacer les règlements ou y suppléer (codes nationaux volontaires), et en faisant appel aux processus d'évaluation de la conformité du secteur privé pour favoriser et assurer le respect des règlements. Une telle évolution du recours aux normes a contribué à réduire les coûts de la réglementation, à faciliter le commerce intérieur et extérieur et le transfert de technologie, et à améliorer la compétitivité du Canada dans son ensemble sans pour autant porter atteinte à la sécurité des consommateurs.

### ■ *Resserrer les liens entre les milieux de la normalisation et de la réglementation*

En dépit du nombre croissant d'activités que partagent les organismes de normalisation et de réglementation, les liens et relations qu'ils entretiennent n'en sont pas plus étroits. Pourtant, il est évident que c'est en entretenant des rapports étroits que ces organismes pourront partager de saines activités de normalisation et de réglementation.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de la réglementation, on a tendance à chercher dans la normalisation volontaire la solution aux problèmes classiques de réglementation. Trouver cette solution ne sera pas possible s'il n'existe aucun lien entre l'organisme de réglementation et le participant au SNN. Il est indispensable que l'organisme de réglementation croie en la crédibilité, la fiabilité et la cohérence des résultats obtenus par le système de normalisation. C'est pourquoi, il doit avoir une connaissance claire et concise des moyens efficaces d'utiliser le SNN. À ce but s'oppose la conviction qu'un recours fréquent aux normes dans le contexte de la réglementation risque de signifier perte de contrôle et de pouvoir. Pourtant, une telle référence, dans les règlements, aux normes et aux pratiques d'évaluation de la conformité produit, en réalité, l'effet contraire.

#### **Fusion de normes et règlements : quelques exemples**

- En vertu du *Code de la route* de l'Ontario, les règlements régissant les transports en commun dont les véhicules assurent le transport des personnes handicapées font référence à la Norme D409 de la CSA. Cette norme établit la structure et le rendement de ces véhicules, et réglemente le matériel à utiliser en fonction des circonstances.
- La norme CAN/CSA-Z262 décrit les exigences relatives aux casques protecteurs de hockey et les essais dans ce domaine. La *Loi sur les produits dangereux* et ses règlements exigent que ces casques soient conformes à la norme pour pouvoir faire l'objet de publicité, être importés ou vendus au Canada. Une marque de certification est apposée sur ces casques comme preuve de conformité à cette norme, pour laquelle il existe un programme de certification.
- En vertu de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*, le règlement se rapportant à l'acheminement, l'offre de transport ou le transport des marchandises dangereuses font référence aux normes volontaires établies par l'Office des normes générales du Canada (ONGC) (CAN/CGSB-43.147-94) et les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC CAN-4-5508-M83).

Alors qu'on a de plus en plus tendance à utiliser les normes consensuelles volontaires et les processus indépendants d'évaluation de la conformité, les organismes de réglementation expriment quelque réserve sur les questions de responsabilité et de recours du consommateur. Plus ils travailleront en étroite collaboration, plus le climat sera un climat de compréhension et de confiance, effet favorable pour la prise de décisions et l'établissement des priorités.

### **Réforme de la réglementation**

Ce qui ressort, dans les initiatives actuelles de la réforme de la réglementation, c'est l'urgence qu'il y a à trouver de nouvelles façons de réaliser les objectifs de la réglementation. Pour les entreprises et le gouvernement, les normes ont l'avantage d'éliminer le double emploi et le chevauchement des règlements et de faciliter la rationalisation du système. Une réglementation basée sur des normes et des processus d'évaluation de la conformité élaborés de façon volontaire et adoptés à l'échelle internationale, voilà ce que recherchent les entreprises. Dans le milieu international du commerce, on considère comme complémentaires les normes et les règlements.

Pour les organismes de réglementation du gouvernement fédéral, le commerce n'est pas la seule préoccupation. Un grand nombre de règlements canadiens sont liés aux questions de santé, de sécurité publique et d'environnement. Ils ont été élaborés pour défendre l'intérêt public, centre de la politique sociale fédérale. Les critères d'établissement des priorités doivent avoir une raison d'être sociale et économique (en relation avec le commerce).

### **Enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que l'on crée des mécanismes favorisant la collaboration entre les organismes gouvernementaux de réglementation, les organismes rédacteurs de normes et le milieu de l'évaluation de la conformité, et facilitant leur entente. Qu'il serait bon que le CCN travaille à la mise au point de ces mécanismes en collaboration avec les organismes de réglementation et d'élaboration de normes.
- Que l'on exige du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires qu'ils tiennent compte des méthodes utilisées par le système de normes dans leurs nouveaux projets de règlements et de politiques.

### **3. Politique d'intérêt public : enjeux sociaux et environnementaux**

Le SNN se retrouve devant un défi de taille : quelle est pour le Canada la meilleure façon de traiter, aux paliers national et international, les priorités de normalisation liées aux politiques d'intérêt public.

Les questions sociales et environnementales sont de plus en plus liées aux questions de normalisation. Considérées de tout temps comme se situant hors du champ de la normalisation et de l'évaluation de la conformité, elles en font à présent partie. Les normes de service et la série de normes de management environnemental ISO 14000 — d'élaboration récente — touchent pratiquement tous les aspects de la politique sociale et environnementale du Canada.

On a constaté qu'un grand nombre des méthodes et des processus de normalisation existants ne peuvent être appliqués à ces domaines. La matrice type actuelle de l'élaboration des normes (c.-à-d. le type et le nombre de représentants des intéressés en cause dans les processus d'élaboration de normes) n'a, par exemple, pas été conçue pour traiter des grandes questions de politiques. Les organismes d'élaboration de normes s'efforcent de répondre aux besoins croissants du gouvernement en matière de politique sociale. Bien que tout récent, ce rapport entre le gouvernement et le milieu de la normalisation promet de garantir la mise en place d'un ensemble de services et de processus de qualité, de la résolution des conflits à l'évaluation de l'incidence sur l'environnement.

■ ***Système consensuel : solution favorable aux problèmes liés aux politiques sociales et environnementales***

En tant qu'organe qui s'est acquis crédibilité et respect pour la mise au point de moyens fondés sur le consensus, le SNN est le lieu idéal de la formulation de solutions offertes par la normalisation aux problèmes sociaux, économiques et politiques, solutions au nombre desquelles figurent de nouveaux enjeux tels que le vieillissement de la population, les besoins spéciaux des personnes handicapées, le développement durable, le marché mondial, le commerce électronique et les soins de santé.

Parallèlement, nombre de nouveaux enjeux sociaux, économiques et politiques font l'objet d'une controverse, ce qui a pour effet de faire ressortir deux catégories d'intérêts diamétralement opposés. Cela risque d'avoir un impact considérable sur les travaux actuels de normalisation. On intègre, en outre, rapidement les questions de politique intérieure dans les forums internationaux, au sein desquels il peut être encore plus difficile d'obtenir le consensus. Pour éviter les conflits — les obstacles commerciaux qui en découlent et leur impact — le Canada doit s'efforcer de parvenir à un consensus sur diverses questions de politiques pouvant devenir litigieuses, notamment les relations politiques et commerciales, les politiques sociales et environnementales et le développement de la technologie.

**Enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que le CCN cible, en association avec les organismes d'élaboration de normes, des clientèles plus générales pour être à même de veiller à ce que les activités de normalisation traitent des enjeux et priorités non techniques et autres en matière de politiques.
- Que les organismes d'élaboration de normes et les gouvernements unissent leurs efforts dans l'adaptation des moyens existants et élaborent, au besoin, de nouveaux mécanismes permettant d'appuyer les enjeux et priorités des politiques sociales et environnementales et d'en tenir compte.

## E. Faire connaître les activités de normalisation et contribuer à leur réalisation

### Vue d'ensemble

Au cours de la dernière décennie, les conditions qui entourent les activités de normalisation ont beaucoup changé. D'un côté, on a eu plus souvent recours aux normes, au Canada comme ailleurs, de l'autre on note une réduction radicale des fonds publics prévus pour l'élaboration des normes et l'évaluation de la conformité. De telles contraintes ont maintenu de nombreux intéressés dans leur méconnaissance du rôle des normes et des avantages qu'elles présentent. Pour que ces groupes, d'aujourd'hui et de demain, puissent tirer le meilleur parti du SNN et que ce dernier serve encore longtemps, il faudra le faire connaître, lui, ses avantages et son application des normes et des activités d'élaboration de normes, en y mettant toute la persuasion possible.

Le SNN aura aussi à assurer sa viabilité. Celle-ci dépend, à l'origine, des ressources disponibles tant humaines que budgétaires. Nombre de responsabilités et de dépenses liées à la normalisation réglementaire sont actuellement prises en charge par le secteur de la normalisation volontaire. Les organismes de normalisation voient s'alourdir leur charge de travail, alors que se multiplient les questions de politiques publiques touchées par les normes et que les ARM et les accords commerciaux continuent à revenir cher aux organismes intéressés à l'évaluation de la conformité. Souvent, les fonds publics ne suffisent, en outre, pas à rendre viables les activités de normalisation menées pour le «bien public». Pour assurer, entre les intéressés, une répartition équitable des coûts de ces activités, il faudra réévaluer les responsabilités liées à leur financement.

### Défis

Dans la présente section, on examine jusqu'à un certain point comment on envisage de faire connaître les activités de normalisation et de les appuyer, tout en proposant des initiatives susceptibles d'apporter des changements favorables. Il s'agit, plus précisément :

1. De faire connaître les normes et le SNN
2. D'en assurer la viabilité financière

#### **1. Faire connaître les normes et le SNN**

Pour garantir au SNN des résultats favorables à long terme, il faut immanquablement mieux faire connaître et comprendre ce qu'est la normalisation en insistant sur son importance. La section A du présent chapitre présente la question sous l'angle du système et décrit les moyens qui

permettront de bien tenir au courant des activités et projets réalisés dans ce domaine les participants et les organismes de normalisation.

Il est tout aussi important de faire valoir les activités de normalisation qui se font à l'extérieur du système. Il nous faut tenter de rallier de nouveaux clients auxquels nous ferons connaître la nature des activités de normalisation et d'évaluation de la conformité, en leur expliquant, entre autre, le rôle qu'ils devront y jouer, leurs applications et leurs avantages. Le Canada pourra ainsi fixer dans l'esprit des intéressés l'importance fondamentale du recours aux normes lorsqu'on veut atteindre des objectifs économiques et sociaux plus généraux, tout en incitant divers organes à fournir une aide financière tenant mieux compte des avantages de ces normes.

#### ■ *Avantages, applications et rôle de la normalisation pas connus de tous*

Un certain nombre de groupes d'intéressés indiquent dans leurs rapports que les commanditaires, les clients et le public sont peu sensibilisés à l'existence du système canadien de normes. Tout porte, en outre, à croire que les résultats des activités courantes de communication et de marketing ne sont pas très satisfaisants. Par exemple, la réduction marquée du nombre de bénévoles observée récemment dans les activités d'élaboration des normes est, en partie, attribuable au fait que les employeurs qui les commanditent ne sont pas assez conscients de l'importance des normes dans la réussite de leur entreprise.

Une recherche réalisée par Industrie Canada et le Conseil canadien des normes révèle que les organismes de réglementation fédéraux et le public ne connaissent ni ne comprennent bien le rôle que jouent les normes dans la vie de tous les jours. Les organismes de réglementation et les entreprises ne tirent pas, quant à eux, le meilleur parti de la normalisation, et ce, en raison du peu de connaissance fondamentale qu'ils ont du système de normalisation. La difficulté majeure que constitue le resserrement des liens entre les systèmes de normalisation et de réglementation provient du désaccord généré entre les deux secteurs par un manque de communication. On en arrive inmanquablement à ce genre de conclusions, et ce, malgré les nombreuses campagnes de marketing menées pour sensibiliser les partenaires du système canadien de normes.

#### ■ *Faire valoir auprès des organismes de réglementation du gouvernement et des groupes de politiques les avantages de la normalisation*

Jusqu'ici, les efforts de chacun dans ce sens ont toujours eu tendance à se recouper inutilement et à ne pas porter sur l'ensemble du système canadien de normes. On a, pourtant, publié — le Conseil du Trésor et Industrie Canada, notamment — un certain nombre d'études et de manuels conçus pour informer les organismes de réglementation des possibilités que portent en elles la normalisation volontaire alliée à une certaine qualité de coopération du milieu de la réglementation; un bon départ qui exige l'élaboration d'un plan général d'information et de formation des décideurs du gouvernement fédéral et des provinces.

Nous avons donc pour tâche de mieux faire comprendre ce qu'est le système canadien de normes et d'en étendre la portée au public et aux autres groupes d'intéressés. On a suggéré de privilégier un certain nombre de démarches, dont la tentative de réaliser un meilleur partage de l'information et une orientation de l'intérêt vers les chefs d'entreprises et autres intéressés tels que l'OMC/TBT.

Le Conseil canadien des normes dirige actuellement l'élaboration du programme de marketing et d'information du SNN, programme qui doit s'ajouter aux activités visant à faire mieux connaître ce système et à adopter une démarche cohérente et bien coordonnée réservant aux activités de normalisation la place qui leur revient dans le contexte plus vaste des affaires du Canada.

### **Enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que le Conseil canadien des normes prépare la version finale du plan de marketing et d'information du SNN, actuellement au stade d'élaboration, et, en collaboration avec les membres du SNN, qu'il utilise ce plan pour mieux informer les décideurs de l'industrie, des gouvernements, des groupes de consommateurs et des ONG. Qu'à leur tour, ces organismes s'unissent pour faire connaître le système canadien de normes à tous leurs membres. Que ce plan prévoie :
  - de faire connaître à l'industrie et aux associations commerciales les avantages que la clientèle peut tirer de l'élaboration de normes internationales;
  - de viser les organismes et groupes fédéraux, provinciaux et territoriaux les plus importants (p. ex., le CCME, les sous-ministres, les ministères de la Santé);
  - d'intégrer dans les politiques d'intérêt public (CCN et OEN) des études de cas illustrant les avantages et les bienfaits de la normalisation et de faire ressortir la possibilité de répartir les normes dans un ou deux projets importants en matière de politique et de règlements (p. ex., ceux du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires).

## **2. Viabilité financière**

Il sera indispensable d'assurer la viabilité du système de normes avec la montée actuelle des pressions économiques. Dans un contexte de rapidité des changements d'orientation, de frontières et d'acteurs, il est de plus en plus difficile de savoir où se situent les responsabilités en matière de financement. Comme le système profite à la fois aux secteurs privé et public, il devient malaisé de comprendre quels sont parmi les différents clients ceux qui tirent de la normalisation des avantages économiques et sociaux. Il n'est alors pas simple de faire connaître les avantages des normes à une telle diversité d'utilisateurs ni d'obtenir l'appui financier suffisant pour la réalisation des projets de normalisation.

### **■ Réduction de l'aide financière du secteur public**

En raison de la réduction de l'aide gouvernementale officielle accordée pour les activités de normalisation, les fonds publics prévus pour les déplacements des bénévoles devant assister à des réunions de normalisation internationale sont passés de 1989 à 1998, de 800 000 \$ à environ 200 000 \$.

Dans le secteur de la réglementation, qui dit changement de responsabilité ne dit pas nécessairement changement en matière de financement. Les gouvernements continuent, certes, à intégrer dans les processus de réglementation les pratiques de normalisation et d'évaluation de la conformité, mais ils ne prévoient pas pour autant de fonds pour venir en aide aux OEN et autres organismes de normalisation qui appuient le nouveau programme de réforme de la

réglementation et des politiques d'intérêt public. Comme le gouvernement fédéral a tendance à s'en remettre au secteur de la normalisation volontaire en matière d'appui financier, le système canadien de normes finit par ne plus pouvoir maintenir la qualité des produits offerte à sa clientèle. C'est ainsi que le secteur privé assume maintenant les frais associés aux activités de conformité autrefois pris en charge par le gouvernement. En conséquence, les organismes de réglementation du gouvernement, qui inscrivait autrefois à leur budget de fonctionnement les dépenses associées à l'établissement des règlements, sont maintenant amenés à envisager d'utiliser les fonds prévus au budget d'investissement pour financer les travaux d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité.

### ■ *Activités de normalisation, plus nombreuses et plus variées*

On a constaté ces dix dernières années une augmentation importante du volume des activités d'évaluation de la conformité menées par le CCN. Tous les secteurs d'activité — organismes de certification, d'essais et d'enregistrement — ont eu dix fois plus de travaux à réaliser. Le crédit parlementaire fédéral, qui autrefois servait à couvrir les frais d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, a été réduit de façon radicale en raison de la conjoncture. Comme le secteur privé a dû assumer à la place du fédéral les dépenses associées à l'accréditation, il a finalement fallu recourir à un programme de recouvrement intégral des coûts pour réaliser les travaux.

La multiplication du nombre d'ARM et d'accords commerciaux, un des facteurs qui affectent les ressources en matière de normalisation, a obligé les partenaires du système canadien de normes et l'industrie à se faire plus généreux. Pour répondre à la demande croissante, les gouvernements, l'industrie, les ONG et les consommateurs se sont employés à établir, à leurs frais, des mécanismes d'aide à la consultation et à la coordination des questions de normalisation. En outre, le fait d'intégrer des objectifs liés aux politiques d'intérêt public dans les processus et pratiques de normalisation a signifié pour tous les participants un supplément de dépenses.

### ■ *Répartir les dépenses plus équitablement entre les intéressés*

À l'heure où le système canadien de normes voit davantage les activités de normalisation dans le contexte du marché, apparaît un certain déséquilibre entre ceux qui financent la normalisation et ceux qui en tirent parti. Dans les mécanismes habituels de financement de ce système, en particulier ceux qui touchent la représentation internationale, c'est le financement public qui a toujours été le plus important, même quand les avantages de ces activités ne profitaient qu'à un petit secteur industriel particulier. On constate une réduction considérable de ce genre de financement.

En raison de la réduction du financement public, les OEN, les entreprises et les ONG du Canada ont eu à assumer une plus grande partie des frais de participation aux activités internationales de normalisation. Pour les PME, ainsi que pour les consommateurs canadiens et les ONG, qui ploient déjà sous le poids des charges, ces frais sont particulièrement exagérés. Le principe de bonne représentativité insiste sur le fait que ce sont les personnes qualifiées qui doivent participer au processus décisionnel. Pour demeurer dans l'esprit de ce principe, il faut aider certains participants qui ne disposent que de ressources limitées.

Plus les travaux de normalisation appartiennent au domaine des politiques d'intérêt public, plus il est urgent de délimiter les responsabilités à assumer en matière de dépenses supplémentaires

prévues pour la consultation et la participation du public. Il faut, de la même façon, compenser les dépenses associées aux travaux d'élaboration de normes du secteur privé touchant à la réglementation du secteur public.

La réévaluation des responsabilités en matière de financement doit être envisagée plus généralement dans le contexte des modes de financement des normes. Les partenaires du système canadien de normes ont proposé divers modes possibles, dont le dégrèvement fiscal, les programmes de subvention et la structure tarifaire.

Non seulement faut-il établir le rôle et délimiter les responsabilités de chacun ainsi que les coûts et les avantages, mais aussi doit-on reconnaître et appuyer le système canadien de normes dans son entité. Les projets réalisés à l'échelle du système, par exemple la planification, l'élaboration de politiques, le marketing, les communications et la publicité, demandent l'appui de tous les participants de ce système.

### **Enjeux à considérer en matière de processus :**

À votre avis, devrait-on prendre les mesures suivantes pour régler ces questions? On a proposé :

- Que le CCN forme un groupe de travail chargé de trouver des moyens novateurs de financer les activités nationales et internationales de normalisation.
- Que les responsables du fédéral, des provinces et des territoires mettent au point de nouveaux moyens de financer l'élaboration des normes utilisées dans les règlements.

# **Annexe 1 :**

## **Aperçu des systèmes national et international de normes**

### **A. Le Système national de normes**

#### **Le Conseil canadien des normes**

Le Conseil canadien des normes (CCN) coordonne les activités du SNN, fédération malléable de plus de 250 organismes et 15 000 bénévoles qui élaborent, appuient et mettent en œuvre les normes canadiennes. Des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'une grande diversité de groupes d'intérêts publics et privés siègent au Conseil en qualité des conseillers. Le CCN recommande les politiques et les procédures qui serviront à élaborer les Normes nationales du Canada, coordonne la contribution du Canada au système international de normes et accrédite les organismes œuvrant dans les domaines de l'élaboration des normes, de la certification des produits et des services, des essais et des activités d'enregistrement des systèmes de management.

#### **Les organismes d'élaboration de normes**

Le CCN a accrédité quatre organismes d'élaboration de normes (OEN) pour élaborer des normes nationales. Ces organismes sont l'Association canadienne de normalisation (CSA), l'Office des normes générales du Canada (ONGC), les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Les OEN assument la première responsabilité en matière de domaines d'activité, ce qui permet d'éviter le double emploi. Les normes élaborées par ces organismes sont conçues pour favoriser la sécurité et faciliter le commerce.

Certaines normes mises au point par les OEN sont adoptées par le CCN et deviennent alors des Normes nationales du Canada. Ces normes doivent être conformes aux critères du CCN — elles doivent, par exemple, avoir été élaborées selon un processus consensuel équilibré auquel doivent avoir participé toutes les parties intéressées; elles ne doivent pas imposer de limites à l'innovation commerciale; elles doivent s'harmoniser avec les normes nationales et internationales existantes. On compte actuellement plus de 2 600 Normes nationales du Canada.

#### **Premières caractéristiques des normes :**

- avoir été élaborées au moyen d'un consensus entre plusieurs parties intéressées;
- préciser les exigences auxquelles un produit ou un service doit être conforme;
- avoir été préparées sous les auspices d'un organisme reconnu d'élaboration de normes.

La première Norme nationale du Canada avait pour nom *Système international d'unités (SI)*, connu sous le nom de Système métrique. Le CCN n'impose pas le recours aux normes. Il approuve, cependant, les Normes nationales du Canada, qui pourraient devenir obligatoires s'il y est fait référence dans la législation fédérale ou provinciale.

### Types de normes

Les OEN élaborent quatre types de normes :

- **les normes de rendement** présentent les caractéristiques obligatoires d'un produit, fondées sur des essais de rendement simulant les conditions actuelles de service. On y a eu recours pour établir les normes de sécurité alimentaire, celles relatives à la réduction de consommation de carburant et celles relatives à la conception des emballages prévus pour le transport des matières dangereuses.
- **les normes prescriptives** précisent les caractéristiques des produits, à savoir « l'épaisseur du matériau », « le type de matériau » et « la dimension du matériau » (par exemple, ULC-S603-1992, *Standard for Underground Steel Storage Containers for Flammable and Combustible Liquids*).
- **les normes de conception** déterminent la conception particulière ou les caractéristiques techniques d'un produit (par exemple, CSA Z183 *Oil Pipeline Systems*).
- **les normes de management** exposent les normes régissant les processus de management de la qualité (c'est-à-dire ISO 9000) et de management environnemental (c'est-à-dire ISO 14000).

### Les organismes d'évaluation de la conformité

Il est important de disposer d'un moyen sûr de déterminer la conformité aux normes de produits, de services et de systèmes. Pour ce, le CCN accrédite plus de 200 organismes d'évaluation de la conformité évoluant dans le monde de la certification, des essais et de l'enregistrement des systèmes de management. Ce genre d'organismes, qui fait également partie du SNN, vérifie la conformité des produits et des services aux normes applicables, généralement en présentant un rapport, en délivrant un certificat ou en autorisant l'application d'une marque sur un produit. Les organismes d'évaluation de la conformité comprennent :

**Des organismes de certification (OC)** qui attestent de la conformité à une norme d'un produit ou d'un service en autorisant l'entreprise à arborer leur marque de certification. Ils réalisent régulièrement des évaluations sur place ainsi que l'échantillonnage et les essais des produits et des services certifiés. Il en existe actuellement 19 au Canada, dont un bon nombre n'ont pas de bureaux au pays.

**Des organismes d'essais et d'étalonnage (OEE)** qui vérifient si un produit, un service ou des instruments de mesure sont conformes aux normes qui y sont liées. Il existe au Canada plus de 200 organismes d'essais et d'étalonnage, dont des laboratoires privés de recherche, certaines installations de gouvernements et certaines industries, et la plupart des organismes

de certification. Le CCN les accrédite en fonction de leur capacité à réaliser des essais selon les normes et les procédures et à consigner les résultats de leur recherche.

*Des organismes registraires des systèmes de management* qui délivrent des certificats aux sociétés qui se conforment à l'une des quatre normes de la série ISO 9000 de management de la qualité ou à la norme ISO 14000 de management environnemental. Le processus permettant de prouver la conformité à une norme de gestion a pour nom enregistrement des systèmes de management. Son apparition dans le SNN est relativement récente. Dès la moitié de l'année 1998, le Canada comptait plus de douze organismes registraires de systèmes de management accrédités, et on constatait l'augmentation du nombre d'organismes registraires ISO 14000. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas de bureaux au Canada.

## B. Le système international de normes

Le SNN agit au sein d'un système international de normes qui comprend à la fois les systèmes de normes nationaux d'autres pays et ceux de différentes organisations internationales et régionales d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité. Les pratiques étrangères et internationales de normalisation sont de plus en plus importantes à un moment où les entreprises canadiennes cherchent à faire des affaires à l'étranger et où les consommateurs canadiens ont accès à plus de produits et de services d'outre-mer. Des Canadiens participent aux activités internationales de normalisation, grosso modo de deux façons distinctes.

D'une part, ils représentent le Canada — généralement par l'intermédiaire du CCN — dans les activités internationales de normalisation. Près de 3 000 bénévoles du Canada prennent part aux travaux de centaines de comités internationaux d'élaboration de normes. Un certain nombre de comités, de sous-comité et de groupes de travail sont présidés par des Canadiens.

D'autre part, le CCN encourage les Canadiens à adopter des normes internationales. Un bon nombre de normes élaborées par l'ISO et la CEI (voir ci-dessous) sont devenues Normes nationales du Canada. Certaines Normes nationales ont également été mises au point en collaboration avec des organisations étrangères telles qu'Underwriters Laboratories des États-Unis.

Voici certains des principaux organismes internationaux d'élaboration de normes :

- L'Organisation internationale de normalisation (ISO) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation qui comprend plus de 127 pays membres. L'ISO a pour but de favoriser le développement des activités de normalisation ainsi que de celles qui y sont associées, encourageant ainsi le commerce international et la coopération entre les pays dans des domaines d'activité autant intellectuelle, scientifique, technologique qu'économique. Les résultats des travaux techniques de l'ISO sont publiés en tant que Normes internationales.
- La Commission électrotechnique internationale (CEI) compte 42 pays, ce qui représente 80 pour cent de la population mondiale et 95 pour cent de la production

d'énergie électrique. Les membres sont issus des principaux organismes nationaux de normalisation. La CEI fait fonctionner des comités consultatifs sur la compatibilité électromagnétique, sur l'électronique et les communications, enfin, sur la sécurité.

Il existe de nombreuses autres organisations internationales d'élaboration de normes, par exemple, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation internationale de métrologie légale, le Bureau international des poids et mesures, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du travail.

Le Canada participe également à plusieurs forums régionaux importants sur les normes, tels que la Commission panaméricaine sur les normes techniques (COPANT), une organisation ombrelle des pays d'Amérique qui favorise le développement de la normalisation technique et les activités connexes, et le Pacific Area Standards Congress (PASC), qui est formé de 20 organismes de normalisation d'Asie et de la Côte du Pacifique. Le PASC est un forum de consultation sur les questions d'intérêt commun liées à l'élaboration et à l'adoption des normes internationales. Le Canada est par l'intermédiaire du CCN membre actif de la COPANT et du PASC.

Plusieurs organismes internationaux s'occupent de l'évaluation de la conformité, dont :

- L'International Accreditation Forum (IAF), groupe d'organismes internationaux d'accréditation qui ont décidé d'en faire partie pour encourager la reconnaissance internationale de l'accréditation.
- La Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC) constitue le forum international le plus important pour l'élaboration des pratiques et des procédures d'accréditation des laboratoires, la promotion de l'accréditation des laboratoires pour faciliter le commerce, l'aide au développement des systèmes d'accréditation, et la reconnaissance des installations d'essais compétentes partout dans le monde.

Un certain nombre d'organismes régionaux d'évaluation de la conformité deviennent importants pour le Canada.

- L'Inter-American Accreditation Cooperation (IAAC) a été fondée en 1996 pour faciliter l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité dans la partie occidentale du monde et harmoniser les procédures d'accréditation existantes, ce qui permet de faciliter la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM). Le CCN n'a jamais appartenu à l'IAAC mais assiste à ses réunions.
- En 1994, deux comités ont été formés pour coordonner la coopération nord-américaine dans le domaine de la métrologie, la North American Calibration Cooperation (NACC) et la North American Metrology Cooperation (NORAMET) qui détermine et consigne l'équivalence des services d'étalonnage offerts par ses membres.

- L'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) est un forum réunissant les organisations d'accréditation des laboratoires et des organismes d'inspection de la région. L'APLAC a récemment conclu et mis en œuvre un accord de reconnaissance mutuelle pour l'accréditation des laboratoires.
- La Pacific Accreditation Cooperation (PAC) est une association qui compte, dans la région, près de 16 organismes d'accréditation traitant de l'évaluation de la conformité.

Il existe en Europe des organismes régionaux équivalents. L'European cooperation for Accreditation (EA) est née dernièrement de la fusion de l'EAC (European Accreditation of Certification, organisme européen d'accréditation des organismes de certification) et de l'EAL (European cooperation for Accreditation of Laboratories, organisme européen de coopération pour l'accréditation des laboratoires), qui s'occupent respectivement de certification, d'enregistrement, d'étalonnage et d'essais.

## **Annexe 2 : Glossaire des termes**

**ACI** Accord sur le commerce intérieur.

**ACLAE** Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale.

**ADR** Autre document reconnu : exigence soumise aux conseils de réglementation pour approbation et utilisée pour la certification réalisée par les OC.

**ALENA** Accord de libre-échange nord-américain.

**ANSI** American National Standards Institute : organisme du secteur privé qui coordonne les travaux de normalisation d'environ 30 % des OEN américains.

**APEC** Coopération économique Asie-Pacifique.

**APLAC** Asia-Pacific Laboratory Accreditation Cooperation.

**APLMF** Asia-Pacific Legal Metrology Forum.

**ARM** Accord de reconnaissance mutuelle : accord entre des organismes de normalisation ou des pays qui s'engagent à accepter une partie ou la totalité des aspects du travail de l'autre, p. ex., accréditation, essais, certification.

**BIPM** Bureau international des poids et mesures.

**BNQ** Bureau de normalisation du Québec.

**CAN-P-1** Conseil canadien des normes, *Accréditation des organismes d'élaboration de normes*, CAN-P-1E (projet, 1998).

**CAN-P-2** Conseil canadien des normes, *Critères et méthodes de préparation et d'approbation des Normes nationales du Canada*, CAN-P-2E, janvier 1992.

**CCCom** Comité consultatif sur le commerce du CCN.

**CCMSC** Caribbean Common Market Standards Council.

**CCN** Conseil canadien des normes.

**CCPT** (CCN) Comité consultatif des provinces et territoires.

**CEI** Commission électrotechnique internationale.

**CEN** Comité européen de normalisation.

**CENA** Coopération d'étalonnage nord-américaine.

**CENELEC** Comité européen de normalisation électrotechnique.

**CNC** Comité national du Canada.

**Consensus** « Il y a consensus lorsqu'il existe un accord appréciable entre les parties intéressées s'occupant de la préparation d'une norme. Le consensus implique une tentative de résoudre toutes les oppositions, et implique beaucoup plus qu'une simple majorité, mais pas nécessairement l'unanimité. » (CAN-P-2E)

**COPANT** Commission panaméricaine des normes techniques.

**COPOLCO** Comité ISO pour la politique en matière de consommation.

**CSA** Association canadienne de normalisation.

**C-TRADE** Comité du commerce.

**EA** European Cooperation for Accreditation.

**EC** Évaluation de la conformité.

**EOTC** Organisation européenne d'essais et de certification.

**Évaluation de la conformité** Détermination qui indique si un produit, un processus ou un service est conforme à des normes ou des spécifications particulières, y compris les services d'évaluation de la conformité comme : la certification, les essais et l'enregistrement des systèmes de management de la qualité et de management environnemental.

**GA** Guichet automatique.

**GATT** Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

**Gestion responsable** Programme d'environnement et de santé et sécurité au travail administré par l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

**IAAC** Inter-American Accreditation Cooperation.

**IAF** International Accreditation Forum.

**IATCA** International Auditor Training and Certification Association.

**IECEE OC (méthode)** Système CEI d'essais de conformité aux normes de sécurité de l'équipement électrique – méthode OC.

**IENT** Institut européen des normes de télécommunication.

**ILAC** Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais.

**ISO** Organisation internationale de normalisation.

**ISONET** Réseau d'échange d'information pour les membres de l'ISO.

**JESI** Joint European Standards Institute (formé du CEN et du CENELEC).

**JTC 1** Comité technique mixte technique ISO/CEI sur les technologies de l'information.

**MAECI** Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

**NIST** National Institute of Standards and Technology.

**NNC** Norme nationale du Canada.

**NORAMET** North American Metrology Cooperation.

**Norme** « Un document publié qui renferme les exigences, les méthodes ou les définitions d'une activité précise. » (CAN-P-2E).

**NPF** Nation la plus favorisée : principe commercial qui exige que les règles applicables à un partenaire commercial ne soient pas « moins favorables » (c.-à-d. plus exigeantes) que les mesures appliquées à tout autre membre de l'accord commercial.

**OC** Organisme de certification : organisme accrédité par le Conseil canadien des normes (ou organisme d'accréditation étranger équivalent) pour certifier que des produits ou des services répondent à une norme particulière.

**OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques.

**OEN** Organisme d'élaboration de normes.

**OMC** Organisation mondiale du commerce : organisme international du commerce, qui a succédé au GATT.

**ONG** Organisation non gouvernementale, comme un groupe de consommateurs ou un groupe environnemental.

**ONGC** Office des normes générales du Canada.

**ORAN** Organisation régionale africaine de normalisation.

**OTC** *Accord sur les obstacles techniques au commerce* : sous-accord du GATT basé sur les règlements « techniques » obligatoires et les normes volontaires, qui s'applique à tous les produits, y compris aux produits industriels et agricoles. Aussi appelé « Code de la normalisation ».

**PAC** Pacific Accreditation Cooperation.

**PASC** Pacific Area Standards Congress.

**PRRN** Programme de réforme de la réglementation et des normes.

**SNN** Système national de normes.

**SPS** Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires : sous-accord du GATT basé sur les normes alimentaires et sanitaires qui peuvent avoir une incidence sur le commerce international.

**UE** Union européenne.

**UIT** Union internationale des télécommunications.

**ULC** Laboratoires des assureurs du Canada.

**ZLEA** Zone de libre-échange des Amériques.